

# info **étiers**

LA REVUE DE LA CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT \* NOUVELLE-CALÉDONIE

**DOSSIER**

## Formation professionnelle

**FORMATION**

Maintenance/Climatisation

**ÇA VOUS CONCERNE**

Je suis artisan, je vote !

**SANTÉ-SÉCURITÉ-  
ENVIRONNEMENT**

L'informatique éco-responsable

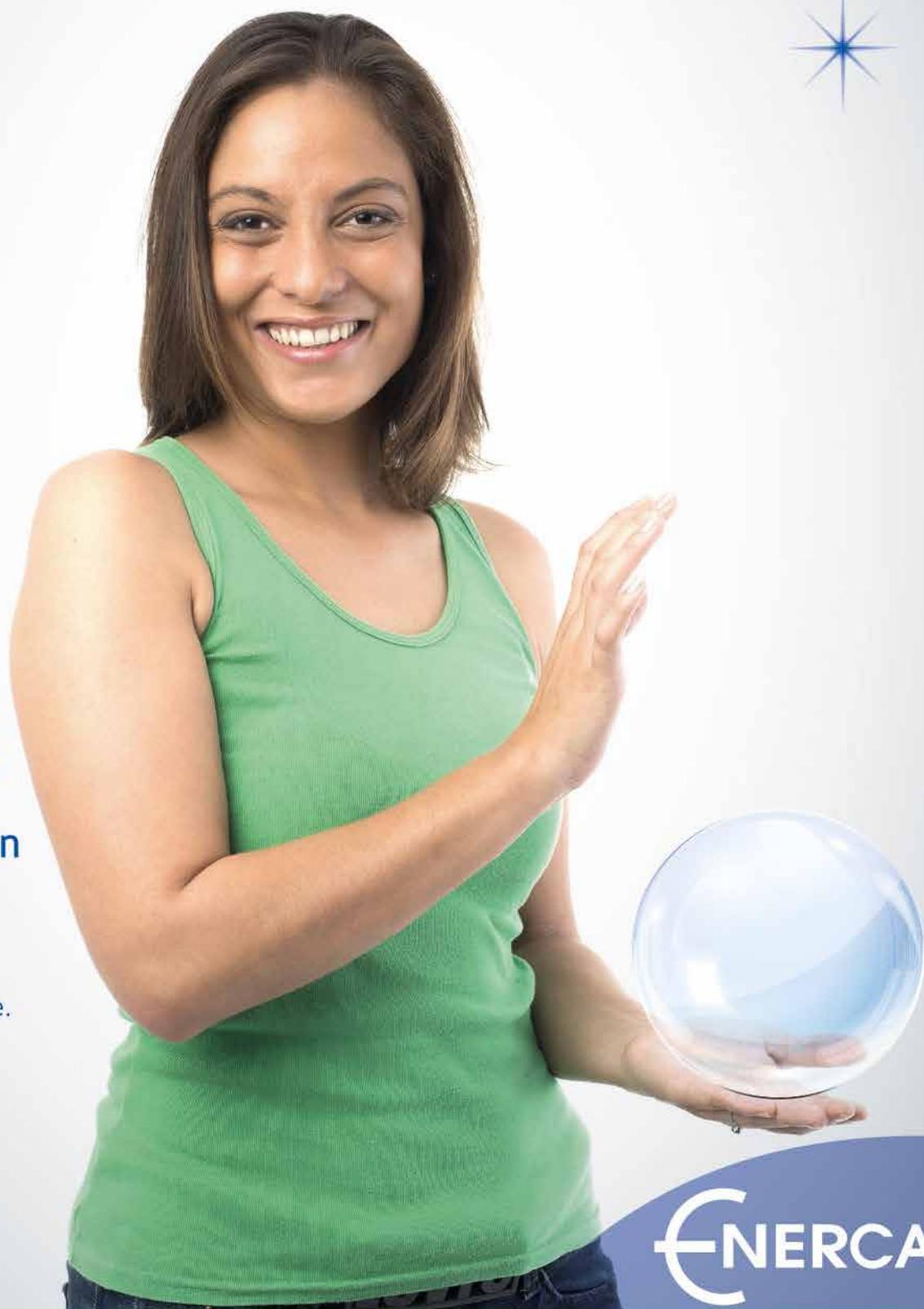


**Chambre de Métiers  
et de l'Artisanat**

Nouvelle-Calédonie



PAS BESOIN D'ÊTRE VOYANTE  
POUR REGARDER VERS L'AVENIR



**Je choisis  
des appareils  
basse  
consommation**

Moins consommer  
d'électricité,  
c'est préserver  
l'environnement  
et réduire sa facture.



**ENERCAL**

[www.enercal.nc](http://www.enercal.nc)

Mettons toute notre énergie à l'économiser

# Sommaire



ACTUS

4

FORMATIONS CMA

14

Maintenance/Climatisation

APPRENTISSAGE

16

Esthétique

INFORMATIQUE ET INTERNET

18

BON À SAVOIR

21

Échéances fiscales

Secrétaire n'est pas comptable !

Les règles d'affichage des prix

Salaire minimum et valeur du point

DOSSIER

27

Artisans, formez-vous !

ÇA VOUS CONCERNE

34

Je suis artisan, je vote !

SANTÉ-SÉCURITÉ-ENVIRONNEMENT

36

Évaluation des risques professionnels

SAVOIR-FAIRE

38

Didier Lombard et Arnaud Bocquel,  
imprimeurs

Eréna Royer, couturière

ENTREPRISES À VENDRE

41

## Nous contacter :

**Chambre de métiers et de l'artisanat de Nouvelle-Calédonie**

10, avenue James Cook - BP 4186 - 98846 Nouméa Cedex

Tél. : 28 23 37 - Fax : 28 27 29 - courriel : cma@cma.nc

Internet : www.cma.nc

## Antennes

### Poindimié

Audrey Poabaty

BP 155 - 98822

Tél. : 42 74 82

Fax : 42 74 11

poindimie@cma.nc

### Koné

Soukaïna Pesce

Belinda Mathelon

BP 641 - 98860

Tél. : 47 30 14

Fax : 47 30 17

kone@cma.nc

### Koumac

Arielle Pindon

BP 127 - 98850

Tél. : 47 68 56

Fax : 47 63 64

koumac@cma.nc

### La Foa

Christian Fuzivala

BP 56 - 98880

Tél. : 46 52 86

Fax : 46 52 88

lafoa@cma.nc

## Toujours plus de compétences !

La formation et la qualification sont gages de pérennité et de compétitivité pour l'entreprise artisanale. Comme tout autre outil de développement, elles nécessitent un investissement en temps et en argent. Mais ceux qui s'y engagent ne le regrettent jamais ! Se former est en effet un atout considérable dans un contexte réglementaire qui évolue et où la concurrence incite à se différencier. « Suivre une formation ? Pourquoi faire ? On ne va pas m'apprendre mon métier ! » : c'est bien souvent la réaction des artisans vis-à-vis de la formation professionnelle. Puis, la réflexion fait son chemin... Les métiers évoluent, l'informatique devient indispensable, une nouvelle réglementation impacte l'exercice de l'activité, le besoin de conquérir de nouveaux marchés se fait sentir, la croissance de l'entreprise implique d'en mieux maîtriser la gestion, un projet de reconversion voit le jour... Autant de circonstances qui font de la formation professionnelle un outil indispensable pour perdurer, avancer, accompagner les changements. En agissant pour la formation professionnelle continue, votre CMA-NC agit pour vous, artisans, mais également pour le conjoint qui participe à votre activité, pour vos salariés, et pour tous ceux qui souhaitent créer une entreprise artisanale. À travers son Centre de formation Lucien Mainguet, basé à Nouméa, et avec ses antennes de La Foa, Koné, Koumac et Poindimié, votre compagnie consulaire vous propose une offre de stages diversifiée et adaptée, et des sessions régulières dans les trois Provinces. Le choix de la formation vous appartient. Il est toujours gagnant !

Le Président

Daniel Viramoutoussamy



## Les apprentis à la loupe

En février dernier, une enquête a été réalisée par l'institut de sondage TNS auprès de 317 apprentis, diplômés du CFA Lucien Mainguet, et issus des promotions 2008 à 2012. Cette étude a permis de recueillir de précieuses informations concernant la situation actuelle et le parcours professionnels de ces jeunes à l'issue de leur formation en alternance. Nous apprenons ainsi que, en moyenne toutes promotions confondues, 75 % des jeunes interrogés sont en activité au moment de l'étude, dont 84 % en tant que salariés très majoritairement en CDI (pour 78 % d'entre eux), 15 % étant devenus chefs d'entreprises et 1 % travaillant en intérim. Notons également que 8 % poursuivent leur cursus de formation pour obtenir un diplôme supplémentaire (au sein du CFA pour 78 %), 12 % sont à la recherche d'un emploi et 5 % sans activité. Sur leur condition d'accès à l'emploi, soulignons que les jeunes sondés ont occupé en moyenne deux postes depuis l'obtention de leur(s) diplôme(s). Logiquement, le premier emploi occupé est en lien direct avec leur formation (pour 90 %) et deux tiers des diplômés se sont vus proposer une embauche par leur entreprise formatrice ! 15 % des anciens apprentis à fait le choix de se réorienter ou de poursuivre leurs études, soit en Nouvelle-Calédonie pour 87 % d'entre eux, soit en métropole. Leur objectif : se spécialiser, accroître leurs compétences, ou préparer leur installation à leur compte. Quant à leur avis sur la formation suivie au CFA Lucien Mainguet, 97 % s'en disent satisfaits. Ils citent parmi les points forts de leurs cursus l'alternance théorie/pratique qui facilite l'insertion dans la vie active (pour 35 %) ainsi que la qualité pédagogique des formateurs (pour 30 %). La formation en entreprise, aux côtés de leur maître d'apprentissage, est également satisfaisante pour 91 % des diplômés. La CMA-NC remercie toutes celles et ceux qui ont bien voulu participer à cette enquête. Son analyse permet de mieux connaître les apprentis, leurs profils, leurs situations, leurs aspirations et les points à améliorer pour répondre au mieux... à celles des futurs apprentis !



## Foire de Paris 2014 : 10 jours de vitrine internationale

La Nouvelle-Calédonie a participé à la 110<sup>e</sup> Foire de Paris, du 30 avril au 11 mai. Avec plus de 3 500 exposants du monde entier et près de 600 000 visiteurs, cet événement d'envergure internationale a été l'opportunité de présenter, entre autres, les savoir-faire artisanaux de notre Territoire. Ainsi, 16 artisans ont représenté l'artisanat calédonien, dont 3 qui ont eu l'opportunité de se déplacer et de proposer des démonstrations et animations sur le stand. À cette occasion, une délégation d'élus de la CMA-NC s'est rendue sur place lors d'un voyage protocolaire et a ainsi représenté notre Chambre consulaire.





## Action Côte Est : un bilan positif

Durant 9 mois, 19 artisans de la Côte Est ont été suivis dans la structuration de leur entreprise grâce à un programme d'accompagnement et de formation complet et adapté à leurs besoins spécifiques. Réalisée par la CMA en partenariat avec la province Nord, cette opération proposait aux artisans de bénéficier d'un diagnostic administratif et financier. Ce dernier leur a permis d'identifier leurs atouts et leurs besoins en matière d'outils de structuration (comptabilité, gestion, tableaux de bords de suivi de l'activité, assurances ...) et de conseils (développement de la clientèle, réglementations sur chantiers, ...).

Ces diagnostics ont également permis de définir les besoins en formation de chaque artisan et leur proposer



les thématiques adéquates au développement de leur activité (gestion d'entreprise, devis-facture, niveaux de chantiers, réponse aux appels d'offres...). Ce sont 13 sessions de formations qui ont été proposées aux artisans sur 9 thèmes différents. Cette première opération du genre fut une réussite. En effet, tous les artisans engagés sont allés jusqu'au bout de la démarche et y ont vu un véritable bénéfice dans le fonctionnement de leur entreprise.



## Permanences médiation



Un différend avec un client ou un fournisseur ? Une mésentente avec un associé ? Un conflit avec un salarié ?... Notre partenaire Orase, expert dans l'amélioration des relations humaines au sein des entreprises, vous propose des permanences :

À la CMA à Nouméa de 12h à 13h30 :

- mardi 10 juin
- mardi 8 juillet
- mardi 12 août

En province Nord, de 12h à 13h30 :

- jeudi 12 juin à la CCI de Koné
- jeudi 14 août à la CCI de Koné

**Renseignements auprès d'Orase : 76 48 19 – 76 28 64**  
**scm@lagoon.nc ou auprès d'un animateur économique de la CMA : 28 23 37**

## Forum Emploi Formation dans le Nord

Prochains forums axés sur la SANTÉ, LES SERVICES, LE BTP ET L'INDUSTRIE, organisés par la DEFJ nord :

- le jeudi 12 juin, sur la commune de Houaïlou, 09h30 - 15h30
- le jeudi 19 juin, sur la commune de Koné, 09h30 - 15h30

**Le Point Apprentissage sera présent sur les forums.**

**+ d'infos, contactez le 24 69 49**



## Louez votre atelier artisanal à la ZAC PANDA

Les travaux initiés par la CMA, concernant la création d'un parc d'ateliers artisanaux implanté sur la ZAC Panda, sur Pont Noir, avancent à grands pas. Aussi, la location aux artisans débutera courant du second semestre 2014. Si vous êtes intéressés par l'un des 19 locaux à la location, sachez qu'ils sont parfaitement adaptés aux activités artisanales, notamment de production comme la menuiserie, la charpente, ou encore la mécanique et seront proposés à des prix attractifs compte tenu de la qualité des aménagements et de leur situation stratégique.

Toute l'information concernant ces locations d'ateliers ainsi que les dossiers de candidature seront à consulter et à télécharger sur le [www.cma.nc](http://www.cma.nc)

**En attendant, pour de plus amples renseignements, vous pouvez contacter, Grégory Armando, agent économique CMA au 28 23 37 ou [gregory.armando@cma.nc](mailto:gregory.armando@cma.nc)**



## Groupements d'employeurs

Vous avez des besoins réguliers de main d'œuvre ? Vous auriez besoin d'un salarié mais vous n'avez pas l'activité suffisante pour le salarié à temps plein ? Vous auriez besoin d'une secrétaire 1 jour par semaine ? Vous voulez fidéliser un salarié mais ne pouvez pas le retenir par un CDI ? Vous connaissez d'autres entreprises dans votre cas ? Pourquoi ne pas mutualiser vos embauches ? Le Groupement d'employeur peut-être la solution ! ...

Mandaté par le Gouvernement, le cabinet Kahn et Associés accompagne gratuitement les 3 premiers groupements d'employeurs calédoniens qui seront créés. Il réalisera pour vous l'intégralité des démarches administratives (rédaction des statuts, du règlement intérieur, déclarations d'embauches, aide au choix de la convention collective adéquate, estimation des coûts de fonctionnement...) et prendra en charge les coûts inhérents à ces formalités.

**Pour plus d'informations, contactez le 24 84 90**

## Salon de la Gastronomie

Les apprentis bouchers, boulangers, pâtisseries et cuisiniers participeront cette année au Salon de la Gastronomie qui se déroulera du 31 juillet au 3 août à la Maison des artisans. Entrée libre.





## Une visiteuse bretonne

Les Chambres de métiers et de l'artisanat des Côtes-d'Armor et de Nouvelle-Calédonie ont conclu en 2012 une convention de jumelage facilitant les échanges entre leurs CFA respectifs. En mars dernier, l'apprentie Morgane Kerbellec a fait le déplacement jusqu'à Nouméa. Après un bac généraliste et une première année d'université, la jeune femme de 26 ans a choisi l'apprentissage et la pâtisserie. Elle finalise son Brevet Technique des Métiers au CFA de Ploufragan, situé près de Saint Briec. Dans le cadre de son parcours en alternance, cette bretonne pleine d'enthousiasme est venue en Nouvelle-Calédonie pour se former au CFA Lucien Mainguet, ainsi qu'en entreprise, au sein de la chocolaterie Morand. Elle a ainsi pu travailler avec les produits locaux et voir comment la tradition pâtissière « à la française » est adaptée dans le Pacifique. Cette expérience de terrain lui aura permis de nourrir ses travaux de mémoire qui clôtureront sa formation.

Nous lui souhaitons une pleine réussite à l'examen et... bon vent !

*Morgane Kerbellec, apprentie des Côtes-d'Armor.*



*Morgane en conversation avec Oudaya Minatchy, directeur adjoint du CFA Lucien Mainguet, et Daniel Viramoutoussamy, président de la CMA-NC.*



## Informez-vous sur la VAE



En tant que Point Relais Conseil, le Centre de formation Lucien Mainguet répond à vos besoins d'information et d'orientation si vous désirez vous engager dans un parcours de validation des acquis de l'expérience. Contactez-nous !

Si vous êtes en province Sud : conseillère formation - Atumaimoana Delisle - Tél. : 25 97 40

**Les 2 prochaines réunions, ouvertes à tous, quelle que soit l'activité, artisanale ou non, auront lieu au Centre de formation, 1 rue Juliette Bernard à Nouville, de 17h15 à 18h15, le lundi 7 juillet et lundi 22 septembre.**

Si vous êtes en province Nord : conseiller formation - Romain Agosti - Tél. : 47 30 14

Si vous êtes en province des Iles Loyauté : contactez la cellule VAE de l'IDC-NC, Tél. : 29 20 13

**+ d'infos : [www.vae.nc](http://www.vae.nc) et [www.cma.nc](http://www.cma.nc), tapez VAE dans le moteur de recherche**

## Élections CMA Faites votre changement d'adresse

Les prochaines élections de la CMA se dérouleront jeudi 10 juillet. Vous allez recevoir fin juin le matériel nécessaire au vote par correspondance.

Afin d'assurer la bonne réception de ces éléments, il est essentiel de nous informer de votre éventuel changement d'adresse avant le 20 juin et de nous apporter votre nouveau justificatif de domicile.

**Contact : Centre de Formalité des Entreprises au siège de la CMA – Tél. : 28 07 49 ou auprès des antennes de La Foa : 46 52 86, Koné : 47 30 14, Koumac : 47 68 56 et Poindimié : 42 74 82**

## **Artisans, exposez sur les Foires !**

Vous souhaitez exposer vos savoir-faire et produits locaux aux Foires de Bourail et du Pacifique, la CMA vous offre un coup de pouce financier et vous permet de bénéficier de tarifs préférentiels ! Condition requise : fournir votre certificat d'immatriculation au Répertoire des métiers attestant de la nature artisanale de vos productions. Ce document est téléchargeable à partir de la page d'accueil du site [www.cma.nc](http://www.cma.nc).

Les inscriptions sont en cours, contactez rapidement les Comités de Foire pour vous inscrire.

### ➔ **Foire de Bourail** **Les 15, 16 et 17 août**

40 stands disponibles pour les artisans, dans un hall dédié  
Prix du stand : 10 000 F (au lieu de 20 000 F, soit une prise en charge de 50 % par la CMA)

Clôture des inscriptions : 15 juin 2014

Hébergement : internat de Bourail (nuits de vendredi et samedi au prix de 500 F la nuit)

Contact pour obtenir votre dossier d'inscription : Nadine, au Comité de Foire - Tél. : 41 21 04

**Contact pour obtenir la remise CMA : Christian Fuzivala, à l'antenne de la CMA de La Foa**  
**Tél. : 46 52 86 - lafoa@cma.nc**

### ➔ **Foire du Pacifique, à Nouméa** **Les 2, 3, 4 et 5 octobre**

Lieu : parking de la Moselle

Cette année Wallis et Futuna est l'invité d'honneur

25 stands disponibles dans un hall dédié aux artisans  
Prix du stand : 66 000 F pour la location d'un stand de 7 m<sup>2</sup> (au lieu de 110 000 F, soit une prise en charge de 40 % par la CMA)

**Contact pour obtenir votre dossier d'inscription et la remise CMA : Rezomédias, Tél. : 28 63 01/ 77 19 72/95 98 79 rezomedias@gmail.com**



*La gagnante du 1<sup>er</sup> prix du concours artisanal à la Foire de Bourail en 2013.*

### ➔ **Participez également à la Foire de Koumac et du Nord** **Les 19, 20 et 21 septembre**

Des stands disponibles pour les artisans, sous abri ou en plein air

Prix du stand : 20 000 FCFP

Pas de prise en charge financière par la CMA-NC en 2014

Clôture des inscriptions : autour du 10 août

**Contact pour obtenir votre dossier d'inscription : Manoël, au Comité de Foire - Tél. : 87 17 09**

# BCinet

## La liberté, ça compte...

[www.bci.nc](http://www.bci.nc)



**BCinetPrimo,  
Plus ou Pro,**  
accédez à  
vos comptes  
en ligne en  
toute liberté !

Abonnement en ligne  
directe sur [www.bci.nc](http://www.bci.nc)  
(rubrique Banque en ligne)

+ d'info au **256 990**  
coût d'un appel local

► [www.bci.nc](http://www.bci.nc)



Accessible **24h/24 et 7j/7**  
à partir du monde entier



Disponible sur **ordinateurs  
tablettes et smartphones**



Un abonnement  
**MULTI-comptes**



Vos **relevés de compte**  
en ligne



Des **relevés électroniques**  
(au format PDF)



Vos virements  
**internationaux**



Vos **virements** sur  
la Nouvelle-Calédonie,  
Wallis & Futuna, la Polynésie  
Française, mais aussi  
la France métropolitaine  
**GRATUITS en illimité**



Vos **encours**  
de **cartes** bancaires



Vos encours  
de **crédits**



Commande de **chèquiers**  
et **RIB** en ligne



L'**exclusivité** du compte  
rémunéré Arobase



Un niveau de **sécurité**  
inégalé, grâce au **DIGIPASS**  
et à **BCIPASS** (sur Smartphone)



BCinet Pro : **Relevés  
d'opérations intégrables**  
et Transferts d'opérations sous  
forme de fichiers



Groupe BRED



## Pack Pro Bâtiment : prochains rendez-vous

4 rendez-vous GRATUITS avec 4 thématiques différentes pour les professionnels du bâtiment : créateurs d'entreprise, artisans du gros œuvre, second œuvre et métiers de la finition. Ces sessions d'information sont proposées tous les mercredis au siège de la CMA-NC à Nouméa. La participation a au moins 3 des sessions proposées vous donne accès à des avantages exclusifs chez 7 fournisseurs du bâtiment.



4 juin 2014	8h - 9h30	Optimiser mon intervention sur un chantier	Module n°4
11 juin 2014	8h - 9h30	Réaliser le bon devis	Module n°3
25 juin 2014	16h - 17h30	Démarrer en toute sécurité	Module n°1
2 juillet 2014	16h - 17h30	Décrocher des marchés	Module n°2
9 juillet 2014	16h - 17h30	Réaliser le bon devis	Module n°3
16 juillet 2014	16h - 17h30	Optimiser mon intervention sur un chantier	Module n°4
30 juillet 2014	8h - 9h30	Démarrer en toute sécurité	Module n°1
6 août 2014	8h - 9h30	Décrocher des marchés	Module n°2

**Informations et inscriptions : contactez Grégory Armando, animateur économique, ou Karine Lacroix, conseillère santé, sécurité, environnement, Tél. : 28 23 37**

## Artisans au forfait : régularisation CAFAT fin juin



Si vous êtes travailleur indépendant, imposé au régime du forfait, et que vous avez omis de déposer votre déclaration de ressource pour l'année 2013 en mars dernier, votre cotisation sera calculée sur la base maximum, impliquant une forte majoration de votre cotisation pour le 3<sup>e</sup> trimestre 2014, exigible ce 30 juin.

**+ de renseignements : Service recouvrement, CAFAT - Tél. : 25 58 09**

## MATINÉES ET SOIRÉES DE LA PRÉVENTION : calendrier 2014



**Nouméa** *Matinée 7h30/11h30 - Soirée 17h/19h*

**25 juin** Relations de travail

**Koné** *Matinée 7h30/11h30 - 12h30/16h*

**23 juillet** Relations de travail  
Prévention du risque routier

Des sessions supplémentaires pourront être organisées au cours de l'année 2014 en fonction de l'évolution réglementaire.

**+ d'infos sur les lieux des matinées et soirées, contactez Isabelle Verlaguet, Service prévention des risques professionnels, Direction du Travail et de l'Emploi, Tél. : 27 81 65**

## Salons à la Maison des artisans

**Jeudi 26 au dimanche 29 juin inclus**

➔ **22<sup>e</sup> salon du 4x4**

**Jeudi 3 au dimanche 6 juillet inclus**

➔ **21<sup>e</sup> salon Jardinage et motoculture**

**Jeudi 31 juillet au dimanche 3 août inclus**

➔ **20<sup>e</sup> salon de la Gastronomie et art de la table**

Avec la participation des apprentis en métiers de bouche du CFA Lucien Mainguet !

**SOPROTEC**  
L'EXIGENCE DE LA QUALITE

WWW.SOPROTEC.nc

**Le travail c'est la santé**  
**Se protéger, c'est la préserver !**

- LUNETTES
- MASQUES
- GANTS
- PROTECTION ANTI-BRUIT
- CHAUSSURES
- PROTECTION ANTI-CHUTE



**Vente d'équipements de protection & sécurité**

**HECKEL**  
EQUIPEMENT POUR L'EXTREME

**Tractel** Group

**uvex**

**NOUMÉA**  
6 rue Ampère - Ducos  
Tél 24 95 77 - SAV 24 64 50

**BOULOPARIS**  
Tél 46 40 80  
Fax 46 40 81

**BOURAIL**  
Tél 44 99 00  
Fax 44 99 01

**KONÉ**  
214 rue Bel Air  
Tél 47 50 40 - SAV 47 52 53

## Agenda

### \* ADMINISTRATION GESTION

#### ➔ Gestion 1

- Nouméa > 10 - 11 juin
- La Foa > 16 - 17 juin
- Île des Pins > 18 - 19 juin
- La Foa > 15 - 16 juillet
- Poindimié > 15 - 16 juillet
- Koumac > 28 - 29 juillet
- Nouméa > 30 - 31 juillet

**2 jours soit 16 heures - Prix : 15 000 F**

Mieux comprendre les mécanismes de la comptabilité d'entreprise et acquérir les bases de la comptabilité simplifiée avec le logiciel Eurêka.

#### ➔ Gestion 2

- Koumac > 12 - 13 juin
- Poindimié > 7 - 8 juillet
- Nouméa > 10 - 11 juillet

**2 jours soit 16 heures - Prix : 15 000 F**

Pour les artisans ayant suivi le stage Gestion1 : comprendre et évaluer la santé financière de l'entreprise, élaborer un bilan et un compte de résultat.

#### ➔ Devis-Facture Eurêka

- Koumac > 4 juin
- Nouméa > 23 juin
- Nouméa > 17 juillet

**1 jour soit 7 heures - Prix : 15 000 F**

Pour les personnes connaissant le maniement d'un PC et désireux d'informatiser leur gestion. Créer un devis et une facture, suivre les coûts par chantier...

#### ➔ Calcul de prix

- La Foa > 3 - 4 juillet
- Koné > 3 - 4 juillet
- Koumac > 17 - 18 juillet
- Nouméa > 21 - 22 juillet

**2 jours soit 14 heures - Prix : 15 000 F**

Tout public, créateur d'entreprise, entrepreneur : mieux maîtriser ses coûts et tarifs.

#### ➔ Gestion du personnel

- Koné > 21 - 22 juillet

**2 jours soit 14 heures - Prix : 24 000 F**

Connaître les sources du droit du travail et les obligations sociales de l'employeur.

Acquérir les bases du vocabulaire de l'administration du personnel et de la paye...

#### ➔ Appels d'offres

- Koné > 12 - 13 juin
- Poindimié > 17 - 18 juillet
- Nouméa > 28 - 29 juillet

**2 jours soit 14 heures - Prix : 24 000 F**

Entrepreneur souhaitant répondre à des appels d'offres.

### \* INFORMATIQUE

#### ➔ Informatique 1

- Poindimié > 1 - 2 juillet
- Koné > 3 - 4 juillet

**2 jours soit 16 heures - Prix : 15 000 F**

Se familiariser et découvrir : WORD, EXCEL, Internet...

#### ➔ Informatique 2

- Nouméa > 4 - 5 juin
- Poindimié > 30 - 31 juillet

**2 jours soit 16 heures - Prix : 15 000 F**

Acquérir les techniques de base de WORD et EXCEL.

### \* FORMATIONS SPÉCIFIQUES ET TECHNIQUES

#### ➔ Transport routier de personnes

- Île des Pins > 2 - 6 juin
- Koné > 16 - 20 juin
- Nouméa > 23 - 27 juin
- Koumac > 7 - 11 juillet
- Poindimié > 21 - 25 juillet

**5 jours soit 38 heures - Prix : 59 000 F**

Pour les entrepreneurs ou futurs entrepreneurs de transport routier de personnes.

#### ➔ Habilitation électrique

- Koné > 3 juin
- La Foa > 12 juin

**1 jour soit 7 heures - Prix : 24 000 F**

Préparer le personnel électricien chargé d'assurer des travaux ou des dépannages à exécuter en sécurité des opérations sur les

## Renseignez-vous !

### ● Pour qui ?

Nos formations s'adressent à un large public : artisans, conjoints d'artisan, salariés, chefs d'entreprise, personnes en insertion professionnelle...

### ● Où s'inscrire ?

**Nouméa :** Centre de Formation Lucien Mainguet, 1 rue Juliette Bernard - Nouville : de 8h à 12h et de 13h à 17h, du lundi au jeudi et le vendredi de 8h à 12h et de 13h à 16h  
Tél. : 25 97 40 • Email : formation@cma.nc

**Pour une formation en province Sud :** contactez Atu Delisle, 25 97 40

**Pour une formation en province Nord et dans les îles Loyauté :** contactez Romain Agosti, Antenne CMA Koné : 47 30 14

### ● Stages et ateliers collectifs

Pour organiser dans votre commune un atelier de création d'entreprise ou un stage de gestion, contactez l'antenne de la CMA la plus proche de chez vous.

installations et équipements électriques basse tension et/ou haute tension.

#### ➔ Agencement de stand

- Île des Pins > 3 - 4 juillet
- Bourail > 9 - 10 juillet

**2 jours soit 14 heures - Prix : 15 000 F**

#### ➔ Initiation soudure

- Nouméa > 25 - 27 juin
- Koné > 23 - 25 juillet

**2 jours 1/2 soit 20 heures - Prix : 24 000 F**

### \* FORMATIONS SANTÉ-SÉCURITÉ ENVIRONNEMENT

#### ➔ Évaluation des Risques Professionnels (EvRP)

- Nouméa > 24 - 25 juin
- Île des Pins > 26 - 27 juin
- Koné > 26 - 27 juin
- Poindimié > 6 - 7 août

**2 jours soit 16 heures - Prix : 15 000 F**

Identifier les risques de votre activité quotidienne et mettre en œuvre les mesures de prévention adaptée.

#### ➔ Sensibilisation Amiante Bâtiment

- Koné > 11 juin
- Koumac > 1 août

**1 demi journée soit 4 heures - Prix : 15 000 F**

Connaître et évaluer les risques auxquels vous êtes exposés, mettre en œuvre le plan de prévention.

#### ➔ Sensibilisation Amiante Environnemental

- Koné > 11 juin
- Koumac > 1 août

**1 demi journée soit 4 heures - Prix : 15 000 F**

Connaître les bases de la réglementation amiante et être capable d'identifier les activités susceptibles de libérer des poussières.

**PUISSANCE ET FLUIDITÉ**  
**NOUVEAU Mazda BT-50**  
 DOUBLE CABINE - BVM 150 / 200 CV ET BVA 200 CV  
 à PARTIR DE 2 990 000F

**REPRISE<sup>(1)</sup>**  
 de votre ancien  
**véhicule**

**Parking Hickson**  
 Magenta 24 39 20 - Vallée du Tir 24 39 30

**mazda**

© 2011 Mazda Motor Corporation. All rights reserved. Photo: J. L. B. / J. L. B. / J. L. B.

**Nous vendons de la papeterie de pro.**

**Après, vous en faites ce que vous voulez...**

**OFFICE**  
*Plus*

[www.officeplus.nc](http://www.officeplus.nc)  
 65 avenue Foch

**Tél : 24 20 40**  
 Fax : 27 89 32



## Maintenance Climatisation

La formation Maintenance et Climatisation est dispensée par la CMA pour former des artisans capables de dépanner et maintenir les unités de climatisation.

### ➔ Public concerné :

Artisans, techniciens, électriciens, chauffagistes, climaticiens

### ➔ Objectifs :

- Déterminer et résoudre les dépannages d'une climatisation
- Manipuler les fluides frigorigènes en dépannage
- Proposer un contrat de maintenance conventionnel

### ➔ Moyens pédagogiques :

La réalisation des différentes parties se déroulera de la façon suivante :

- Animation du contenu à l'aide de documents de présentation et d'échanges
- Cours et travaux dirigés avec support d'enseignement sur la base de cas pratique
- À l'issue de la formation, il sera remis à chaque participant un livret de formation

### A / Partie théorique

- Les éléments d'une climatisation
- Schéma frigorifique de base
- Travaux pratiques sur le complément de charge
- Les incondensables
- Problème de détendeur, d'évaporateur, de compresseur, de condenseur
- Principe de mise en service
- Condenseur à air et à eau – évaporateur à air et à eau
- La réglementation en vigueur relative à la récupération et au transport des fluides frigorigènes
- Rappel sur les règles de sécurité



### B / Partie pratique

- Les protections électriques
- Les défauts d'isollements
- Mesure de tension alternative et continue
- Mesure du courant alternatif et continu
- Contrôle des sondes de température
- Contrôle des condensateurs
- Utiliser une unité de récupération de fluide frigorigène en dépannage
- Contrôle d'étanchéité obligatoire
- Utiliser les outils de raccordement, sans brasure, de tubes frigorifiques
- Réaliser des brasures (sous flux azote)
- Analyse des mesures de température
- Effectuer l'appoint en fluide frigorigène
- Mesure et contrôle de la surchauffe
- Application pratique et rapport d'intervention



**Lieux :** 14 heures sur 2 jours consécutifs

**Cout :** 24 000 FCFP

**Nombre de stagiaires :** 6 à 12

#### Contacts :

> Province Sud : 25 97 40/Fax 25 97 41  
atu.delisle@cma.nc

> Province Nord et Iles Loyauté :  
47 30 14/Fax 47 30 17  
romain.agosti@cma.nc

IL AUGMENTE LE  
**POUVOIR  
D'ACHAT,**  
DES SALARIÉS

ET N'EST  
**PAS SOUMIS  
AUX CHARGES  
SOCIALES**



 Rejoignez-nous

Tel: 26 56 00

[www.cheques-services-caledoniens.nc](http://www.cheques-services-caledoniens.nc)



**MANGER MIEUX  
ET MOINS CHER**



## Esthétique

### → Aurélie Mamatui, 2<sup>e</sup> année CAP esthétique cosmétique

Du haut de ses 24 ans, Aurélie est une apprentie au parcours atypique. « Après un bac en gestion des ressources humaines, j'ai suivi la prépa au lycée du Grand Nouméa pour entrer dans une grande école de commerce. Mais quand j'ai eu ma fille, plus question de partir. Il fallait que je travaille. Seulement, je souhaitais faire quelque chose que j'aime. Pourquoi l'esthétique ? C'est un métier où l'on apporte du bien-être aux gens. Il y a un côté relationnel comme dans mes études passées. » Aurélie se démène d'abord pour faire un stage à l'institut Clair de Femme où elle est en apprentissage depuis. « Je voulais savoir si ce métier allait vraiment me plaire. À la fin du stage, j'ai signé mon contrat d'apprentissage. » Elle se rappelle de ses premiers pas : « j'ai commencé par regarder et par m'entraîner sur mon Maître d'Apprentissage ! Mes premiers contacts avec la clientèle, c'était pour des soins des pieds et des mains, ensuite j'ai appliqué mes premières bandes de cire pour les épilations. En esthétique, il faut être très minutieux et soigner les détails. Nous nous occupons de personnes et nous manipulons des produits, cela demande beaucoup d'attention. » Aurélie, qui doit passer son examen en fin d'année, ne compte pas en rester là. « Il faut fournir un travail régulier en apprentissage, même si j'étais dispensée des matières générales. Je veux continuer en BP esthétique pour aborder les soins du corps et approfondir ma pratique du maquillage. » Aurélie poursuivra son apprentissage à l'institut Clair de Femme.

### → Nathalie Frontier, gérante de l'institut Clair de Femme à Nouméa (6<sup>e</sup> km)

Former des apprentis pour les garder, tel est l'objectif de Nathalie Frontier. L'esthéticienne les appelle d'ailleurs ses collaboratrices « car nous formons une équipe ». Aurélie est la deuxième apprentie de Nathalie. « J'ai embauché la première, Lætitia, juste après l'obtention de son diplôme. Pour Aurélie, son parcours scolaire m'a décidé à l'accueillir. Au début, l'apprentie est toujours avec moi en cabine. C'est ma manière de transmettre mon savoir-faire. Ainsi, on apprend les gestes, mais aussi les habitudes de la clientèle et la vie de l'institut. Être Maître d'Apprentissage demande beaucoup de temps et d'énergie. Je suis très présente auprès d'Aurélie et en même temps, je lui fais confiance quand elle est seule avec une cliente. »



Nathalie a su déceler les qualités d'Aurélie pour ce métier : « c'est une jeune fille attentionnée, discrète, qui a une très bonne approche avec les clients. Elle est pleine d'initiative et se perfectionne au fur et à mesure. En esthétique, il faut des années d'expérience pour bien utiliser tous les petits muscles des doigts et donner des soins de qualité. Je suis contente qu'il y ait des jeunes comme Aurélie qui choisissent encore nos métiers de l'artisanat car ce sont, quoi qu'on en pense, de durs métiers ».



### Compétences acquises durant le CAP Esthétique cosmétique

L'apprenti en CAP Esthétique cosmétique est capable, à l'issue de sa formation, de :

- Accueillir le client, identifier ses besoins en l'interrogeant et en observant l'épiderme.
- Choisir une solution adaptée et conseiller le client.
- Exécuter les techniques de soins : démaquiller, modeler, utiliser des appareils spécifiques, épiler, maquiller, soigner les mains, les pieds.
- Participer à la vente des produits de soins esthétiques, de maquillage, d'hygiène et de parfumerie et à la gestion des stocks.

**Pour devenir Maître d'Apprentissage dans l'esthétique, renseignez-vous au 25 97 40 auprès de Nathalie Oliveira, chargée de relations entreprises au CFA Lucien Mainguet.**

## Les lauréats des Trophées de l'apprentissage sont de retour

Les trois lauréats 2014 de la 2<sup>e</sup> édition des Trophées de l'apprentissage sont revenus de leur séjour en métropole où ils ont pu parfaire leur formation et vivre une nouvelle expérience. Julien Dombal, diplômé du CAP mécanique automobile, et Dorine Ferreira, diplômée du CAP agent polyvalent de restauration, ont passé 2 semaines en Bretagne au CFA de Dinan. « J'ai suivi les cours avec les autres apprentis bretons, explique Julien. C'était très bien, très complet. J'ai abordé des choses que je ne connaissais pas comme la carrosserie, la peinture, la soudure et la magasinierie. (...) J'hésite à poursuivre ma formation à Dinan qui délivre des bacs professionnels, car on m'a proposé un contrat dans mon entreprise ». Dorine aussi a touché un peu à tout : la cuisine et le service qu'elle connaissait déjà, mais aussi la boulangerie, la pâtisserie et la crêperie. « J'ai pu constater que le service était organisé et strict. On avait plus de contraintes, avec par exemple un temps par table à respecter. » Si Dorine a été récompensée pour l'excellence de son parcours en restauration, elle envisage



Julien Dombal, Dorine Ferreira, Alice Berthe.

de s'orienter vers un tout autre domaine. « Je voudrais travailler dans le secteur sanitaire et social, auprès des enfants, des personnes âgées et porteuses de handicap. La restauration m'a plu, cela m'a permis d'avoir un bagage qui pourra toujours me servir ».

Alice Berthe, diplômée du BP Coiffure, a quant à elle, suivi un stage de 2 semaines à l'école de coiffure parisienne Saint Louis. « La 1<sup>re</sup> semaine, j'ai suivi un stage de coupe, où l'on m'a présenté la collection été. La 2<sup>e</sup> semaine, je me suis entraînée pour le concours International de chignon et de make-up sur le thème de l'Opéra, qui a eu lieu chez l'Oréal Paris. »

Alice a terminé 9<sup>e</sup> sur les 22 concurrents venus de tous pays (Japon, Russie, Turquie, Maghreb...) ! « Cela m'a permis de voir autre chose, d'autres techniques que celles que j'apprends ici, de découvrir la mode parisienne et de m'exposer à la compétition. » Alice est aujourd'hui embauchée au salon Camille Albane où elle a effectué son apprentissage.

**Tooyoo**

**Commerçant ? Artisan ?**  
Présentez **VOS PRODUITS**  
sur le web calédonien !

**C'est gratuit !**

**C'est facile !**

Retrouvez-nous sur [www.tooyoo.nc](http://www.tooyoo.nc)



## De nouvelles initiations gratuites

En 2014, le Passeport pour l'Économie Numérique évolue pour suivre les tendances en termes d'informatique, d'Internet et d'expérience utilisateurs.

### ➔ Parcours InfoTic

Des séances de sensibilisation aux TIC sur des sujets d'actualité et adaptées à vos demandes. Les 6 réunions collectives vous permettent de vous informer sur les outils numériques qui existent et que vous pouvez utiliser dans le cadre de votre activité professionnelle.

- 1 - Les e-services et les sites Internet utiles pour mon entreprise en Nouvelle-Calédonie
- 2 - Démonstration des logiciels Eurêka
- 3 - Mon entreprise sur Internet
- 4 - La signature électronique et ses usages en Nouvelle-Calédonie
- 5 - Sécuriser l'informatique de mon entreprise
- 6 - Informatiser ma gestion d'entreprise

Durée des sessions : 1h30

### ➔ Parcours Pr@Tic

Des séances « pratiques » pour « toucher » la mobilité sur smartphones et tablettes numériques afin de découvrir les nouvelles technologies et de vous familiariser à ces nouveaux outils.

Durée des sessions : 2h30 avec 4 participants maximum par séance.



### ➔ Parcours Cre@Tic

Des entretiens individuels d'accompagnement et de conseil, pour développer la visibilité et la présence des entreprises artisanales sur le web (sites Internet, pages Facebook, etc.).



### À noter :

Le Parcours InfoTic est proposé sur Nouméa, Grand Nouméa, en Province des Îles et aussi dans les antennes de Koné, Koumac, Poindimié et La Foa. Les Parcours Pr@Tic et Cre@TIC sont proposés sur Nouméa.

Bénéficiez d'avantages avec nos partenaires :



### \* DÉMONSTRATION DES LOGICIELS EURÊKA

Île des Pins > Tél. : 28 23 37

➔ Jeudi > 12/06/2014 > 9h-10h30

Maré > Tél. : 28 23 37

➔ Vendredi > 20/06/2014 > 10h-11h30

Nouméa > Tél. : 28 41 42

➔ Lundi > 30/06/2014 > 16h-17h30

➔ Mardi > 22/07/2014 > 16h-17h30

### \* INFORMATISER MA GESTION D'ENTREPRISE

Nouméa > Tél. : 28 41 42

➔ Jeudi > 03/07/2014 > 16h-17h30

➔ Mardi > 29/07/2014 > 16h-17h30

### \* MON ENTREPRISE SUR INTERNET

Nouméa > Tél. : 28 41 42

➔ Mercredi > 09/07/2014 > 16h-17h30

➔ Jeudi > 31/07/2014 > 16h-17h30

### \* SÉCURISER MON SYSTÈME INFORMATIQUE

Maré > Tél. : 28 23 37

➔ Vendredi > 20/06/2014 > 8h30-10h

Nouméa > Tél. : 28 41 42

➔ Jeudi > 24/07/2014 > 16h-17h30

### \* LA SIGNATURE ÉLECTRONIQUE

Nouméa > Tél. : 28 41 42

➔ Jeudi > 10/07/2014 > 16h-17h30

➔ Mardi > 05/08/2014 > 16h-17h30

### \* LES E-SERVICES ET LES SITES INTERNET UTILES POUR SON ENTREPRISE EN NC

Nouméa > Tél. : 28 41 42

➔ Jeudi > 17/07/2014 > 16h-17h30

### \* SÉANCES D'INITIATION PRATIQUE SUR SMARTPHONE ET TABLETTE

Nouméa > Tél. : 28 41 42

➔ Mercredi > 04/07/2014 > 14h-16h30

➔ Jeudi > 05/07/2014 > 15h-17h30

➔ Jeudi > 12/07/2014 > 15h-17h30

➔ Mardi > 17/07/2014 > 14h-16h30

➔ Jeudi > 19/07/2014 > 15h-17h30

➔ Mardi > 24/07/2014 > 14h-16h30

➔ Jeudi > 26/07/2014 > 15h-17h30

+ d'infos : 28 23 37

ou [espace.communication@cma.nc](mailto:espace.communication@cma.nc)

En partenariat avec la



**L@goon**  
Internet - Téléphonie - Vidéo

est aux côtés  
des Artisans

## OFFRE SUR MESURE\*



**PASSEPORT pour  
l'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE**

pour seulement **3800<sup>F CFP</sup> /mois !**

**Connexion Internet Haut-Débit**

**Emails professionnels**

**Stockage en ligne de 25 Go**

**Téléphonie IP**

**Page Facebook**

**Et bien d'autres avantages encore....**

Pour en savoir plus et pour bénéficier de cette offre, présentez vous en boutique avec votre carte « Passeport pour l'Economie Numérique ».



CENTRE TEARI Koné  
PLEXUS Ducos (1er étage)  
SHOP Center Vata (RDC)

Tél : 28 88 88  
Email : [contact@lagoon.nc](mailto:contact@lagoon.nc)  
[www.lagoon.nc](http://www.lagoon.nc)

## INFO FUTÉE

La CMA délivre des certificats électroniques. Comparables à une carte d'identité numérique, ils permettent d'attester avec certitude de l'identité d'une personne. Concrètement, il s'agit d'un fichier électronique contenant des informations personnelles (nom, prénom, nom de l'entreprise, etc.), encryptées sur une clé USB. Un certificat électronique **permet de signer des documents numériques et de leur conférer la même valeur juridique que la signature manuscrite**. Il peut vous servir à remplacer votre signature manuscrite dans votre quotidien, sur les documents Word, Excel ou PDF (contrats, bons de commande...) et sécuriser vos échanges. Il peut également vous permettre de répondre à des appels d'offres sur la plateforme dématérialisée des marchés publics du Gouvernement.

Bon à savoir : la prochaine version du certificat permettra de signer aussi les emails !

Les artisans intéressés peuvent contacter Diane Blanchard conseillère TIC à la CMA de Nouméa (Tél. : 28 23 37). Une pièce d'identité et la signature d'un contrat seront nécessaires ainsi qu'un règlement de 9 000 FCFP. Le certificat électronique est valable 3 ans.

À réception de la clé USB, (compter environ un mois de délai), la CMA vous recontactera pour vous la remettre, tandis que vous recevrez à votre domicile un courrier contenant votre code PIN (nécessaire pour l'utilisation du certificat électronique).

## UN ARTISAN SUR INTERNET

Visiter la page facebook **Cupcake Mania NC**, c'est succomber... aussi beaux que bons les cupcakes d'Orit, mis en valeur par de jolies photographies, se déclinent à tous les parfums, des plus classiques aux plus originaux : pomme liane, tiramisu, oreo, marshmallow, mousse au chocolat, speculos, krembo (cacao moelleux/meringue glacée/chocolat fondu), forêt noire (cacao, liqueur kirsh, chantilly), pavlova (cerises, crème chantilly, meringue), carotte-cannelle... Les petits gâteaux sont personnalisables selon les occasions : naissances, anniversaires d'enfants (à l'effigie de Monster High, de Violetta, des Barbapapa...), crémaillères, comités d'entreprises... L'artisane pâtissière crée à la demande des dessins mangeables qui n'ont de limite que votre imagination (logos, photos, illustrations...). Et pour varier les plaisirs, vous pouvez goûter aux cheesecakes, tout aussi appétissants. Les commandes se font par téléphone au 83 99 06, via la page Facebook en message privé ou ou par email : cupcakemanianc@gmail.com. Certains jours, des boîtes de cupcakes sont en vente libre au magasin Springerval à Motor Pool (1 rue Thomas Hickson), suivez l'actualité sur la page facebook !



## SITE UTILE

Depuis 2009, près de 90 chantiers verts, c'est-à-dire plus respectueux de l'environnement, ont été menés en Nouvelle-Calédonie. Pour encourager les maîtres d'ouvrages à s'engager dans cette démarche volontaire, un nouveau site Internet a vu le jour : [www.chantiervert.nc](http://www.chantiervert.nc). Il explique de manière claire les enjeux, détaille les bonnes pratiques en matière d'eau, d'organisation, de bruit, d'amiante, de sol, d'énergie, de biodiversité, d'air, de produits dangereux et de déchets, et propose des outils et documentations en téléchargement. Convaincu ? Pour faciliter l'adhésion à la charte chantier vert, un modèle de lettre d'engagement est téléchargeable sur le site. Par ce courrier, le maître d'ouvrage s'engage à mettre en œuvre les dispositions nécessaires pour réaliser un chantier vert, et à (faire) respecter un certain nombre de préconisations techniques, afin de limiter les impacts sur l'environnement, les risques sur la santé et la sécurité des ouvriers, les nuisances causées aux riverains, les pollutions de proximité et de mieux gérer les déchets générés. [www.chantiervert.nc](http://www.chantiervert.nc)



## Échéances fiscales et sociales

Les dates indiquées sont les dates d'exigibilité par la paierie du Territoire, avant le :

### \* 10 JUIN 2014 → MUTUELLE

- Paiement des cotisations de la mutuelle du commerce pour le mois de mai 2014.

### \* 20 JUIN 2014 → MPL

- Prélèvement cotisation du mois de juillet 2014 pour ceux qui ont opté le règlement mensuel.
- Prélèvement cotisation du 3<sup>e</sup> trimestre pour ceux qui ont opté le règlement trimestriel.

### \* 30 JUIN 2014 → IS

- Paiement du 1<sup>er</sup> acompte de l'impôt sur les sociétés 2014 pour les entreprises clôturant leurs comptes au 30/11.
- Paiement du 2<sup>e</sup> acompte de l'impôt sur les sociétés 2014 pour les entreprises clôturant leurs comptes au 31/07.
- Dépôt de la déclaration d'activité des sociétés soumises à l'IS et clôturant leur exercice au 28/02/2014.
- Paiement du solde de l'impôt sur les sociétés 2014 pour les entreprises ayant clôturé leurs comptes au 28/02.

### \* 10 JUILLET 2014 → MUTUELLE

- Paiement des cotisations de la mutuelle du commerce pour le mois de juin 2014.

### \* 15 JUILLET 2014 → CRE IRCAFEX

- Paiement des cotisations CRE et IRCAFEX pour le 2<sup>e</sup> trimestre 2014.

### → IRPP

- Paiement du 2<sup>e</sup> acompte de l'impôt sur le revenu des

personnes physique 2013 pour les entreprises soumises aux régimes fiscaux du forfait, réel simplifié et réel.

### \* 20 JUILLET 2014 → MPL

- Prélèvement cotisation du mois d'août 2014 pour ceux qui ont opté le règlement mensuel.

### \* 31 JUILLET 2014 → CES

- Paiement de la CES du 2<sup>e</sup> trimestre 2014 pour les entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

### → CAFAT

- Paiement des cotisations CAFAT pour le 2<sup>e</sup> trimestre 2014.

### → TSS

- Paiement TSS du 2<sup>e</sup> trimestre 2014 pour les entreprises soumises au régime fiscal du réel simplifié ou du réel.

### → IS

- Paiement du 1<sup>er</sup> acompte de l'impôt sur les sociétés 2014 pour les entreprises clôturant leurs comptes au 31/12.
- Paiement du 2<sup>e</sup> acompte de l'impôt sur les sociétés 2014 pour les entreprises clôturant leurs comptes au 31/08.
- Dépôt de la déclaration d'activité des sociétés soumises à l'IS et clôturant leur exercice au 31/03/2014.
- Paiement du solde de l'impôt sur les sociétés 2014 pour les entreprises ayant clôturé leurs comptes au 31/03.

SNC OFFSHORE - RCS : NOUMEA 97 8 492 422 (07 8 1381)

**L@goon**  
Internet - Téléphonie - Vidéo

Tél : 28 88 88 - [contact@lagoon.nc](mailto:contact@lagoon.nc) - [www.lagoon.nc](http://www.lagoon.nc)

PLEXUS Ducos (1<sup>er</sup> étage) SHOP Center Vata (RDC) CENTRE TEARI Koné

\*Voir conditions de l'offre en boutique



**-10%** Pour les **ARTISANS**  
sur les OFFRES ADSL\*



## 📌 **Secrétaire n'est pas comptable !**

////////////////////////////////////

**Les personnes exerçant des travaux de secrétariat dépendent de la Chambre de métiers et de l'artisanat. Mais attention, cette activité recouvre des tâches bien précises qui ne doivent pas empiéter sur les plates-bandes des comptables et experts comptables dont l'exercice est réglementé.**



### ➔ **Les travaux de secrétariat concernent les activités suivantes :**

- accueil
- planification financière
- facturation
- gestion de dossiers et archivage
- activités liées au personnel
- organisation des locaux
- préparation de documents
- révision ou correction de documents
- frappe et traitement de texte
- transcription de documents
- rédaction de lettres et de curriculum vitae
- location de boîtes aux lettres et d'autres services postaux et de courrier, tels que le tri préalable, l'adressage, etc. (à l'exclusion du publipostage)
- photocopie, duplication, tirage de plans
- etc...

**Or, il arrive que certaines entreprises sollicitent des prestations de secrétariat pour établir la comptabilité. Attention, cette activité est réglementée, elle nécessite des compétences spécifiques et engage l'entreprise d'un point de vue fiscal et social.**

*(Source : descriptifs NAFA des activités artisanales. 82.11Z Services administratifs combinés de bureau et 82.19Z Photocopie, préparation de documents et autres activités spécialisées de soutien de bureau – travaux à façon divers –).*

### ➔ **Ce que dit la loi**

La saisie et l'établissement des comptes sont réservés à l'exercice de la comptabilité qui est réglementée en Nouvelle-Calédonie par la Délibération n°081/CP du 16 avril 2002. Pratiquer la comptabilité en dehors de ce cadre est illégal et passible de sanctions.

### ➔ **Définition d'un expert-comptable (article 1)**

*Est expert-comptable ou comptable libéral au sens de la présente délibération celui qui fait profession de réviser, apprécier, tenir, centraliser, ouvrir, arrêter, surveiller, redresser et consolider les comptabilités des entreprises et organismes auxquels il n'est pas lié par un contrat de travail.*

### ➔ **L'article 10 stipule :**

*Exerce illégalement la profession d'expert-comptable ou de comptable libéral celui qui, sans être agréé, exécute, en son propre nom ou par personne interposée, et sous sa responsabilité ou celle de cette personne, des travaux prévus par l'article 1<sup>er</sup> de la présente délibération ou qui assure la direction suivie de ces travaux, en intervenant directement dans la tenue, la vérification, l'appréciation, la surveillance ou le redressement des comptes.* Les contrevenants s'exposent à des sanctions relevant du code pénal. Ils risquent jusqu'à 1 an d'emprisonnement et 1 790 000 FCFP d'amende.

Les clients qui font appel à des professionnels non agréés peuvent aussi en subir les conséquences, car en cas de comptabilité erronée, la fiabilité des diverses déclarations est remise en cause, de même que les décisions de gestion.

# Les règles d'affichage des prix



**Pour garantir transparence et information aux consommateurs, la législation calédonienne encadre l'affichage des prix. La délibération 14 portant réglementation économique énonce les différentes règles à respecter, notamment pour les activités artisanales.**

La délibération n°14 du 6 octobre 2004 portant réglementation économique (téléchargeable sur le site [www.dae.gouv.nc](http://www.dae.gouv.nc)) s'applique à toutes les activités de production, de distribution et de services.

## ➔ EN BREF Ce qu'il faut retenir

Les prix des produits ou des prestations de services doivent être lisibles, exprimés en monnaie légale et faire apparaître la somme totale toutes taxes comprises.

Les prix des produits doivent être indiqués sur le produit lui-même ou à proximité de celui-ci. Des obligations particulières sont à respecter selon que le produit est vendu au détail, en lot, au poids, préemballé, etc. (voir *délibération 14*).

Les prix des prestations de services doivent, elles, faire l'objet d'un affichage dans les lieux où la prestation est proposée au public. Sauf disposition particulière, il doit indiquer sur un document unique la liste des prestations de services offertes et du prix de chacune d'elles.

## ➔ Règles spécifiques de publicité des prix applicables à certains produits artisanaux (se référer aux articles, arrêtés et délibérations indiqués) :

- **bouchers charcutiers** (Art.24 renvoyant à l'arrêté 86-312/CE du 15 décembre 1986 relatif aux conditions de vente au détail des viandes de boucherie et produits de charcuterie),
- **boulangers** (Art.22 renvoyant à la délibération n°184 du 7 janvier 1999 relative à la réglementation des prix de vente du pain de fabrication locale).

## ➔ Règles spécifiques de publicité des prix applicables à certains services artisanaux :

- **coiffeurs** (Art. 30 renvoyant à l'arrêté n°442 du 23 février 1989),
- **esthéticiennes** (Art. 36 renvoyant à la délibération n°180 du 25 janvier 2001 portant réglementation professionnelle de

l'esthétique en Nouvelle-Calédonie),

- **prestations de dépannage**, de réparation et d'entretien concernant les véhicules automobiles (véhicules particuliers et camionnettes d'un poids total en charge n'excédant pas 3,5 tonnes), les travaux de climatisation, plomberie, électricité, maçonnerie, menuiserie et peinture (art. 25), qui doivent obéir aux règles citées à l'article 26 : (faire connaître au consommateur, préalablement à tous travaux, les taux horaires de main-d'œuvre TTC, les prix unitaires pratiqués (m<sup>2</sup>, m<sup>3</sup>, ml...) TTC, les prix TTC des différentes prestations forfaitaires, les frais de déplacement, le caractère payant ou gratuit du devis... etc),
- **photographes** (Art.33 renvoyant à l'arrêté n°87-194/CE du 30 septembre 1987 relatif aux travaux photographiques),
- **laveries blanchisseries teintureries** (Art. 29),
- **taxis** (Art. 35 renvoyant à la délibération n°130/CP du 20 février 1997 réglementant les prix des transports effectués par les taxis).

## Les sanctions

Les sanctions pécuniaires encourues, conformément à l'article 131-13 du code pénal, peuvent être lourdes. De 17 900 Francs CFP à 53 700 Francs CFP par infraction pour un défaut d'affichage ou d'étiquetage (Articles 89 et 90).

## + d'infos

**Contactez la Direction des affaires économiques (DAE) au 23 22 60. Attention, la DAE n'a qu'un rôle de conseil et n'est pas habilitée à rédiger ou valider des documents commerciaux.**

## Salaire minimum, valeur du point et jours fériés et chômés

SMG → SALAIRE MINIMUM GARANTI → 899,32 F par heure - 151 985 F par mois (base 169h)

SMAG → SALAIRE MINIMUM AGRICOLE GARANTI → 764,43 F par heure - 129 189 F par mois (base 169h)

### \* BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS

→ Valeur du point à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 : **881 F**  
Avenant n°29 du 14 décembre 2012 - Étendu JONC n°8899 du 25/04/13  
→ Jours fériés chômés : **8 jours déterminés à l'article 25 de l'accord** > 1<sup>er</sup> janvier - Lundi de Pâques - 1<sup>er</sup> mai  
Ascension - 14 juillet - 15 août - 11 novembre - 25 décembre

### \* BOULANGERIE PÂTISSERIE

→ Valeur du point à compter du 1<sup>er</sup> février 2013 : **902 F**  
Avenant n° 17 du 18 février 2013 - Étendu JONC n° 8899 du 25/04/13  
→ Jours fériés chômés : **4 jours, avenant n° 11 article 5 du 22/10/07** > 1<sup>er</sup> janvier - 1<sup>er</sup> mai - 2 jours variables fixés en entreprise

### \* COIFFURE

→ Valeur du point à compter du 1<sup>er</sup> février 2013 : **943 F**  
Avenant n°16 du 7 janvier 2013 - Étendu JONC n° 8899 du 25/04/13  
→ Jours fériés chômés : **Pas de mention dans l'accord ni négocié** > 1<sup>er</sup> mai (obligatoire AIT)

### \* COMMERCE ET DIVERS

→ Valeur du point à compter du 1<sup>er</sup> février 2013 : **776 F**  
Avenant n°33 du 20 février 2013 - Étendu JONC n° 8899 du 25/04/13  
→ Jours fériés chômés : **4 jours obligatoires, article 28 de l'accord remplacé par article 5 de l'avenant n°33** > 1<sup>er</sup> janvier - 1<sup>er</sup> mai - 24 septembre - 25 décembre  
**3 autres jours recommandés** > 1<sup>er</sup> avril (Lundi de Pâques) - 20 mai (Lundi de Pentecôte) - 1<sup>er</sup> novembre (Toussaint)

### \* ESTHÉTIQUE

→ Valeur du point à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 : **1 070 F**  
Avenant n° 8 du 27 novembre 2012 - Étendu JONC n° 8899 du 25/04/13  
→ Jours fériés chômés : **7 jours déterminés à l'article 40 de l'accord** > 1<sup>er</sup> janvier - Lundi de Pâques - 1<sup>er</sup> mai - Lundi de Pentecôte - 14 juillet - 1<sup>er</sup> novembre - 25 décembre

### \* HÔTELS - BARS - CAFÉS...

→ **Voir grille salariale (Rémunération par catégorie)**  
Modification de l'article 21/La prime d'assiduité est portée à 3 000 F  
Avenant n° 18 du 12 décembre 2012 - Étendu au JONC n°8938 du 15/08/2013

→ Jours fériés chômés : **7 jours déterminés à l'article 25 de l'accord** > 1<sup>er</sup> janvier - Lundi de Pâques - 1<sup>er</sup> mai - 14 juillet - 24 septembre - 11 novembre - 25 décembre

### \* INDUSTRIE

→ Valeur du point à compter du 1<sup>er</sup> février 2013 : **764 F**  
Avenant salarial n°27 du 11 février 2013 - Étendu JONC n° 8899 du 25/04/13  
→ Jours fériés chômés : **8 jours déterminés à l'article 26 de l'accord remplacé par l'article 4 de l'avenant n°27** > 1<sup>er</sup> janvier - Lundi de Pâques - 1<sup>er</sup> mai - Lundi de Pentecôte - 14 juillet - 24 septembre - 1<sup>er</sup> novembre - 25 décembre

### \* INDUSTRIES EXTRACTIVES MINES ET CARRIÈRES

→ Valeur du point à compter du 1<sup>er</sup> avril 2012 : **725 F**  
Avenant n°16 du 14 mars 2012 - Étendu JONC N° 8800 du 5 juillet 2012  
→ Jours fériés chômés : **6 jours, article 25 de l'accord > 3 jours obligatoires** > 1<sup>er</sup> janvier - 1<sup>er</sup> mai - 25 décembre  
**Et 3 jours choisis en fin d'année pour l'année suivante dans chaque entreprise**

### \* TRANSPORTS SANITAIRES

→ Valeur du point à compter du 1<sup>er</sup> mars 2012 : **1 050 F**  
Avenant salarial n° 11 du 21 février 2012 - Étendu JONC n° 8784 du 15/05/12  
→ Jours fériés chômés : **7 jours déterminés à l'article 47 de l'accord** > 1<sup>er</sup> janvier - Lundi de Pâques - 1<sup>er</sup> mai  
Lundi de Pentecôte - 14 juillet - 1<sup>er</sup> novembre - 25 décembre

### Les fêtes légales

Les fêtes légales ci-dessous sont des jours fériés (code du travail article Lp 232-1 et Lp 232-2) ces jours ne sont pas forcément chômés : **1<sup>er</sup> janvier - Lundi de Pâques - 1<sup>er</sup> mai - 8 mai - Jeudi de l'Ascension - Lundi de Pentecôte - 14 juillet - Assomption - 24 septembre - Toussaint - 11 novembre - Noël**

Les heures perdues par suite de chômage des jours fériés ne donnent pas lieu à récupération. Les jours fériés chômés et leur nombre sont décidés par les partenaires sociaux de chaque convention collective et s'appliquent à l'ensemble de la profession. S'il n'existe pas de convention collective pour une profession les jours fériés chômés peuvent être décidés en entreprise au début de chaque année. Seul le **1<sup>er</sup> mai** est férié et chômé pour tous. En cas de travail, la journée est payée et génère en plus une indemnité égale à la journée de travail à la charge de l'employeur.

# Nos permanences et visites d'entreprises

## Permanences

Un agent de la CMA répond à vos questions et effectue vos formalités d'entreprise dans les communes. Horaires : 9h - 11h30

### \* Province Sud

Contact CMA > **Christian FUZIVALA** - Tél. : 46 52 86

- ➔ **BOULOUPARIS** (à la mairie)  
Vendredi 06 juin - Vendredi 04 juillet
- ➔ **Bourail** (à l'antenne de la province Sud)  
Mercredi 11 juin - Jeudi 12 juin - Mercredi 09 juillet  
Jeudi 10 juillet
- ➔ **THIO** (à la mairie)  
Vendredi 20 juin - Vendredi 18 juillet

Contact CMA > **Julie VERHAEGE** - Tél. : 28 23 37

- ➔ **PAÏTA** (à la mairie)  
Tous les 2<sup>e</sup> mercredis de chaque mois de 8 h à 12 h

### \* Province Nord

Contact CMA > Poindimié : **Audrey POABATY** - Tél. : 42 74 82

- ➔ **HIENGHÈNE** (à la mairie)  
Mardi 10 juin - Mardi 08 juillet
- ➔ **HOUAÏLOU** (à la mairie)  
Mardi 24 juin - Mardi 22 juillet
- ➔ **KOUAOUA** (à la mairie)  
Mardi 17 juin

### \* Province Iles Loyauté

Contact CMA Nouméa > **Kevin WENGER** - Tél. : 28 23 37

- ➔ **LIFOU** (à la Case de l'entreprise)  
Jeudi 05 juin - Jeudi 03 juillet
- ➔ **MARÉ** (à l'antenne de la province des Îles, tribu de la Roche)  
Jeudi 19 juin
- ➔ **OUVÉA** (à l'antenne de la PIL)  
Jeudi 17 juillet



## Visites

Un agent CMA se déplace dans votre entreprise. Prendre rendez-vous pour une des dates suivantes :

### \* Province Sud

Contact CMA > **Grégory ARMANDO** - Tél. : 28 23 37

- ➔ **DUMBÉA - NOUMÉA**  
Tous les mardis et mercredis

Contact CMA > **Julie VERHAEGE** - Tél. : 28 23 37

- ➔ **NOUMÉA - MONT-DORE - PAÏTA**  
Du mardi au vendredi

Contact CMA La Foa > **Christian FUZIVALA** - Tél. : 46 52 86

- ➔ **BOULOUPARIS**  
Vendredi 06 juin - Vendredi 04 juillet
- ➔ **BOURAIL**  
Mercredi 11 juin - Jeudi 12 juin - Mercredi 09 juillet  
Jeudi 10 juillet
- ➔ **THIO**  
Vendredi 20 juin - Vendredi 18 juillet

### \* Province Iles Loyauté

Contact CMA Nouméa > **Kevin WENGER** - Tél. : 28 23 37

- ➔ **LIFOU**  
Jeudi 05 juin - Vendredi 06 juin - Jeudi 03 juillet  
Vendredi 04 juillet
- ➔ **MARÉ**  
Jeudi 19 juin - Vendredi 20 juin
- ➔ **OUVÉA** (à l'antenne de la PIL)  
Jeudi 17 juillet - Vendredi 18 juillet



Comité Territorial pour la  
**Maîtrise**  
de l'Énergie

**C'EST LE MOMENT  
DE PASSER AU SOLAIRE !**

**PRIME ÉCOCASH**  
**ÉCONOMISEZ JUSQU'À**  
**100 000 F CASH\***  
**SUR L'ACHAT DE VOTRE  
CHAUFFE-EAU SOLAIRE !**



**LE SOLAIRE**

**BON  
POUR VOTRE BUDGET !**

**BON  
POUR VOTRE  
ENVIRONNEMENT !**

**ÉCONOMISONS AUJOURD'HUI  
L'ÉNERGIE DE DEMAIN**

Avoir de l'eau chaude à moindre coût toute l'année, limiter l'usage des énergies fossiles, préserver l'environnement... et faire des économies grâce à la prime Écocash proposée par le gouvernement ! Alors, on passe au solaire ?

*\* Remise immédiate jusqu'à 100 000 F pour l'achat d'un chauffe-eau solaire auprès des fournisseurs calédoniens participant à l'opération. Offre limitée dans le temps.*



GOUVERNEMENT DE LA  
NOUVELLE-CALÉDONIE



# Artisans, formez-vous !

**D**epuis sa création dans les années 80, la Chambre de métiers et de l'artisanat (CMA) a toujours placé au cœur de ses missions la formation professionnelle des adultes. Forte de son expérience, elle a développé dans ce domaine une longue expertise au service de la très petite entreprise. L'ouverture du Centre de formation Lucien Mainguet il y a plus de 20 ans, à Nouville, a permis de délivrer des formations dans un cadre adapté pour les artisans de Nouméa et du Grand Nouméa.

De même, ses quatre antennes de Poindimié, Koumac, Koné et La Foa, constituent des relais en brousse pour des stages décentralisés, au plus près des besoins exprimés.

Artisans, chefs d'entreprises, salariés, porteurs de projets et particuliers peuvent suivre ces stages, pour se perfectionner ou acquérir des connaissances et compétences nouvelles en lien avec leurs métiers ou l'environnement de leurs entreprises.

Adaptées aux problématiques des artisans, ces formations s'organisent sur un temps restreint, en journée ou en soirée, selon leurs disponibilités, et sont proposées à des prix très attractifs pour s'ajuster aux petits budgets.

En 2013, grâce aux efforts conjugués de la Chambre consulaire et de son Centre de formation, la formation des adultes a connu un véritable bond en avant, avec + 34 % de personnes formées par rapport à 2012 !

*InfoMétiers* donne la parole à ceux qui ont fait le choix de se former.



# Un investissement gagnant !

## La formation continue, à quoi ça sert ?

Une question bien légitime quand cela fait des années que l'on exerce son métier au quotidien.

À cette interrogation, les spécialistes du secteur de la formation professionnelle répondraient « pour monter en compétences ! », c'est-à-dire pour :

- **Perfectionner son savoir-faire** et/ou se former à de nouvelles techniques ou technologies, car mêmes les métiers artisanaux les plus traditionnels connaissent des mutations.
- **Optimiser la gestion** de l'entreprise, s'organiser, gagner du temps.
- **Développer son chiffre d'affaires**, en apprenant à vendre plus et mieux.
- **S'adapter aux nouvelles techniques de l'information** et de la communication pour en tirer profit.

### Mais aussi pour :

- **Répondre aux besoins du pays** en apprenant à constituer un dossier de candidature aux appels d'offres publics et privés.
- **S'inscrire dans un parcours de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)** qui permet aux autodidactes de valider un diplôme.
- **Prétendre au fameux titre** d'Artisan ou Maître Artisan en son métier, gage de qualité et de sérieux.
- **Permettre au conjoint** qui travaille souvent dans l'ombre de se former à la gestion et la communication de l'entreprise : à la tenue informatisée des comptes, à l'établissement de devis-factures dans les règles, à Internet et aux réseaux sociaux...
- **Obtenir une autorisation d'exercer ou bien se conformer aux nouvelles réglementations.** Dans ce cas la case formation est un passage obligé.



Formation climatisation sur les plateaux techniques du CFA Lucien Mainguet à Nouméa.

## CHIFFRES

### La formation professionnelle à la CMA-NC en 2013

- ➔ **13** communes des 3 Provinces, ont bénéficié de sessions de formations délocalisées.
- ➔ **59 %** des stages (contre 54 % en 2012), ont été organisés en province Nord, où un conseiller spécifique a été mis en place depuis 2012, et dans les Îles.
- ➔ **646** personnes ont été formées, contre 482 en 2012, soit un bond de 34% des effectifs !
- ➔ **90** sessions ont été organisées sur l'année : dont 51 sessions généralistes, 35 spécifiques et techniques, et 4 en santé-sécurité-environnement.
- ➔ **52 %** des stagiaires ont suivi une formation spécifique et technique (+ 6 points par rapport à 2012) et 4 % d'entre eux suivent désormais une formation santé-sécurité-environnement (nouveau depuis 2012).
- ➔ Près de **2 000** heures de formation dispensées.

# Une offre de formation diversifiée



## La Chambre de métiers et de l'artisanat propose 5 types de formations :

### → Des formations généralistes et récurrentes

Stages d'informatique tous niveaux, découverte de Word, Excel, recherche sur Internet, gestion d'entreprise, formation devis et facture, paye, déclarations et droit du travail... Organisés tout au long de l'année, à Nouméa ou dans ses antennes.

### → Des formations spécifiques et techniques

Elles sont dispensées en fonction des besoins, pour s'adapter au plus près de la demande exprimée par les artisans, ou identifiée par la CMA. Elles sont également directement liées aux besoins de développement de la Nouvelle-Calédonie : conducteur de grue, transport routier de personnes, habilitation électrique, réponse aux appels d'offres, méthode et calcul de prix, formation chauffe-eau solaire, initiation à la soudure, cuisine, couture/teinture, pâtisserie boulangerie, maintenance en climatisation etc....

### → Des formations Santé-Sécurité-Environnement

De nouvelles formations ont été mises en place depuis 2012 pour répondre aux réglementations en vigueur mais également pour apporter des réponses concrètes aux entreprises concernant la santé, la sécurité des professionnels (chefs d'entreprises et salariés) et le respect de l'environnement. Par exemple, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, la rédaction de l'EvRP (évaluation des risques professionnels) est obligatoire pour toutes les entreprises ayant au moins un salarié (art. Lp. 261-3). La CMA accompagne les artisans dans cette obligation réglementaire en leur proposant une formation de 16 heures, organisée sur deux jours au Centre de formation Lucien Mainguet à Nouville et dans les antennes CMA à Koné, Koumac, La Foa et Poindimié. Deux formations de 4 heures sur la reconnaissance des risques liés à l'amianté (bâtiment et environnemental) sont aussi proposées.

## Nouveau !!

Le Centre de formation Lucien Mainguet développe actuellement des formations techniques : maintenance climatisation, soudure, climatisation automobile, pâtisserie, boulangerie,... pour permettre aux chefs d'entreprises artisanales et salariés de se perfectionner.

## Combien ça coûte ?

Les formations proposées par la CMA-NC oscillent entre 15 000 FCFP et 59 000 FCFP. Des prix spécialement étudiés pour ne pas gréver le budget des très petites entreprises qui, le plus souvent, autofinancent leurs stages.

La formation est obligatoire pour toute personne - chefs d'entreprises, salariés - effectuant des travaux sur terrains amiantifères (délibération territoriale n°82 du 25 août 2010).

### → Des formations diplômantes

Elles sont organisées à la demande des organisations professionnelles ou des entreprises, avec l'appui financier des partenaires institutionnels dans divers métiers ou secteurs d'activité (coiffure, esthétique, pâtisserie etc...), pour permettre aux personnes de plus de 25 ans de passer un CAP, BP ou MC en contrats de qualification.

### → Des formations sur-mesure

Le Gouvernement, les provinces ou encore les communes peuvent détecter des besoins spécifiques sur une zone géographique et/ou dans un secteur d'activité en particulier. Grâce à son expertise, la Chambre de métiers et de l'artisanat accompagne à leur demande ces institutions dans la mise en œuvre d'actions de formation sur-mesure favorisant la professionnalisation et l'emploi. La dernière action en date concernait des artisans du bâtiment de la côte Est. Initiée par la province Nord qui l'a financé à hauteur de 80 %, cette action visait à permettre à une vingtaine d'entreprises artisanales de la côte Est de se développer sur leur marché (voir témoignage page 32).

## Choisir sa formation en 1 clic !

Pour plus de renseignements sur toutes les formations dispensées, connectez-vous sur le site [www.cma.nc](http://www.cma.nc). Sur la page d'accueil, cliquez sur le bouton « Artisans Formez-vous » et consultez le planning des sessions pour l'année dans les 3 provinces. Vous pouvez aussi appeler le Centre de formation Lucien Mainguet au 25 97 40 ou l'Antenne CMA de Koné au 47 30 14 si vous résidez en province Nord ou dans les Iles Loyauté.

## Continuer à se former pour...



### \* Conserver un client et valoriser son savoir-faire

Erik Danger a créé il y a 3 ans l'entreprise Sol'Tech. Avec son employé, il pose des chauffe-eau solaires sur tout le territoire, notamment pour le compte de Sunray, un fabricant local. Il y a quelques mois, à la demande de son client, il passe la formation « pose de chauffe-eau solaire individuel » dispensée au Centre de formation Lucien Mainguet à Nouville. Deux jours de formation attestant que le professionnel est capable de poser un chauffe-eau dans les règles de l'art et en sécurité, et qui lui permet de prétendre à l'adhésion à la Charte de qualité CALSOL. « Les adhérents à la charte CALSOL doivent être spécialement formés. Ils doivent aussi s'assurer que les sous-traitants qui installent leur matériel le soient aussi. La charte CALSOL garantit aux clients une prestation de qualité et un service après-vente de deux ans. »

À l'issue de l'installation, une attestation est aussi remise aux clients pour qu'ils puissent solliciter, le cas échéant, les aides financières du Comité Territorial de la Maîtrise de l'Énergie (CTME). Électricien de formation, l'artisan a profité de ce stage pour remettre à jour certaines de ses connaissances et pour échanger avec les autres professionnels de la place. « J'ai affiné mon savoir-faire, par exemple sur la façon de positionner le chauffe-eau solaire sur la toiture pour optimiser les rendements d'eau chaude en tenant compte des zones ombragées. J'ai révisé aussi les dimensionnements en calculant les surfaces de panneaux solaires nécessaires par rapport à la capacité du chauffe-eau. Et puis j'ai pu partager mon expérience avec celles des autres stagiaires sur les différentes techniques et matériels. »

Au final, cette formation aura non seulement permis à l'entreprise de garder un client important en répondant à ses nouvelles exigences de qualité, mais aussi de se démarquer de la concurrence par la reconnaissance de sa qualification professionnelle.

En tant qu'adhérent à la charte CALSOL, Erick Danger bénéficie ainsi d'une visibilité accrue sur « l'Annuaire des artisans » mis en ligne sur le site [www.cma.nc](http://www.cma.nc) : son engagement dans cette démarche qualitative lui permet d'apparaître en tête des résultats de recherche dans l'annuaire, consulté à la fois par les professionnels, institutionnels et particuliers.



Erik Danger, entreprise Sol'Tech.



Les adhérents à la charte CALSOL doivent être spécialement formés. Ils doivent aussi s'assurer que les sous-traitants qui installent leur matériel le soient aussi.

## \* Ajouter une corde à son arc

Daniel Metayer, entrepreneur individuel, s'occupe de travaux de maintenance générale : électricité, plomberie, serrurerie... pour des entreprises, des syndic immobiliers et des particuliers.

Si son champ de compétences est déjà large, l'artisan souhaite en apprendre plus sur la maintenance climatisation. « Je sais comment fonctionne les clim' mais il y en a certaines que je ne sais pas réparer. J'aurais pu chercher sur Internet mais je préfère voir les choses de mes yeux. » Formé en électro mécanique par la voie de l'apprentissage au CFA de Niort dans la région Poitou-Charentes, Daniel Metayer se tourne naturellement vers son homologue calédonien. « Je suis allé me renseigner au CFA de Nouville et justement la formation ouvre cette année ! Je me suis inscrit au stage qui dure deux jours, je vais aborder la détection des pannes et la manipulation des fluides. Mon objectif n'est pas de devenir frigoriste, mais je trouve cela intéressant techniquement et cela me permettra de me débrouiller tout seul. C'est une nouvelle carte qui pourrait aussi me permettre de diversifier mon activité et de décrocher de nouveaux contrats. »



Daniel Metayer, entrepreneur en bâtiment.

**VAE**  
Validation des Acquis de l'Expérience

Obtenez un diplôme grâce à votre expérience

Pour plus d'informations :  
[www.vae.nc](http://www.vae.nc)  
N° vert 05 07 09 (appel gratuit)

Votre Expérience est une richesse, faites-la reconnaître !

GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE CALÉDONIE

## \* Se reconvertir et s'inscrire dans un parcours de VAE

À 40 ans, Valérie Ciccazzo, à l'époque secrétaire médicale, décide de changer de métier pour devenir esthéticienne. « Cela faisait plusieurs années que je mûrissais ce projet. J'avais travaillé pour un laboratoire de produits cosmétiques et j'avais particulièrement apprécié la partie soins ». En 2007, elle s'inscrit donc au Centre de formation Lucien Mainguet pour passer un CAP esthétique, une formation de 18 mois à raison d'une journée de cours par semaine. Diplôme et expérience en poche, elle s'installe à son compte l'année suivante. Mais l'artisane ne s'arrête pas là. Il y a 3 ans, elle se lance dans une démarche de validation des acquis de l'expérience pour obtenir un Brevet professionnel d'esthétique. « Grâce à mes diplômes et à mon expérience, j'ai pu être dispensée de plusieurs modules, mais il m'en reste quelques-uns à passer. Je travaille toute seule, après mes journées de travail sur la base d'un référentiel. » Mais un module de gestion lui donne du fil à retordre... « J'ai préféré suivre le stage « je gère mon entreprise » proposé par la CMA-NC. Une formation de deux jours qui m'a permis de compléter mes connaissances ». Pour compenser le manque à gagner de ces deux journées, l'esthéticienne a accueilli ses clientes en soirée. « La formation continue demande pas mal de sacrifices, reconnaît Valérie, mais c'est le prix à payer pour se donner les moyens d'évoluer plus rapidement ! »

## \* Acquérir une vision d'ensemble et apprendre à s'organiser

Entrepreneur dans le bâtiment à Ponérihouen, Théophile Gopoea a pu bénéficier en 2013, avec seize autres artisans, d'une formation organisée par la CMA et financée par la province Nord. « Personnellement je m'étais lancé dans cette entreprise un peu vite, en 2010, sans connaissance particulière ni qualification », reconnaît-il. L'action de formation a commencé par un diagnostic de l'entreprise. « Un agent de la CMA est venu voir comment étaient rangés les papiers administratifs, les devis, les factures, les papiers pour la CAFAT... et m'a donné de bons conseils ». L'artisan a ensuite suivi plusieurs formations courtes tout au long de l'année, « en gestion, comptabilité, réponses aux appels d'offres, initiation à l'informatique, calcul de prix, implantation de chantiers... (...) Cela m'a beaucoup apporté, surtout au niveau de l'organisation du travail.



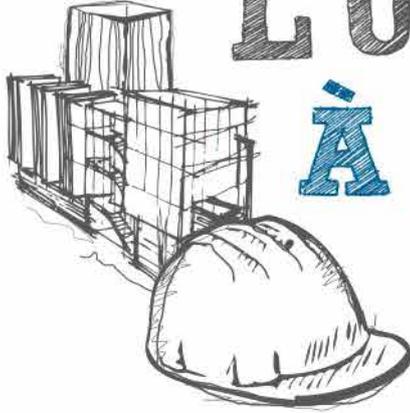
Valérie Ciccazzo, Institut Valy Estetik.



Théophile Gopoea, entrepreneur en bâtiment.

Jusque là, je pensais faire avancer les choses, mais ce n'était pas le cas, je perdais beaucoup de temps, par exemple sur l'approvisionnement en outillage et matériel. Aujourd'hui, j'ai pris l'habitude d'anticiper les besoins sur la semaine, je gère mieux l'équipe aussi. Cette meilleure organisation s'est répercutée sur mon chiffre d'affaires, j'ai pu employer un troisième salarié. (...) On a toujours besoin d'information et de formation pour s'améliorer. À l'avenir, j'aimerais me former en assainissement car c'est une demande importante. »

# ALLIEZ L'UTILE À VOTRE STYLE



**Great Wall**  
Focus Dedication Specialization

Photo non contractuelle - COUP D'ŒIL



QUALITÉ - CONFIANCE - ENGAGEMENT  
**GARANTIE 2 ANS**  
KILOMÉTRAGE ILLIMITÉ

**WINGLE | 2,8 L TD - 105 CV | 1 990 000 F**

CONTACTS BROUSSE :

KONÉ : 72 03 27 / BOURAIL : 46 52 50 / POINDIMIÉ : 77 66 29 / KOUMAC : 99 08 30

## Je suis artisan, je vote !



**Vous exercez une activité artisanale et vous remplissez les conditions pour voter aux prochaines élections consulaires ? Vous faites partie des 6 896 artisans inscrits sur la liste électorale consulaire et êtes appelés à élire les 24 représentants de la Chambre de métiers et de l'artisanat de Nouvelle-Calédonie le jeudi 10 juillet 2014.**

### \* Défendez vos intérêts

Avec plus de 11 700 entreprises, 267 métiers, une mosaïque de savoir-faire, des hommes et des femmes entrepreneurs et inventifs, l'artisanat est un secteur économique important qui participe activement au développement de la Nouvelle-Calédonie, crée de la richesse et des emplois.

Plus vous êtes nombreux à voter, plus l'artisanat est reconnu comme **une force avec laquelle il faut compter.**

### \* Faites-vous comprendre

En votant, **vous désignez un collègue d'artisans qui vous représente** auprès des institutions, des décideurs et des acteurs socio-économiques.

Durant 5 ans, ils sont les acteurs du soutien, du développement et de la promotion des métiers.

### \* Assurez votre avenir

Les missions de votre CMA-NC s'étendent dans les domaines économique, juridique mais aussi social et de la formation. **Voter, c'est légitimer l'action de votre CMA.**

En votant, vous démontrez que votre avenir et celui de votre entreprise vous tiennent à cœur. Vous agissez pour vous, mais aussi pour l'artisanat tout entier.

### \* Comment travaillent les élus consulaires ?

Les 24 élus de la CMA-NC sont les représentants du secteur de l'artisanat en Nouvelle-Calédonie. Ils ont un rôle d'interlocuteur auprès des institutions et décideurs qui savent trouver auprès d'eux des porte-parole responsables d'un ensemble de chefs d'entreprises, qui structurent notre Territoire.



Pour se faire, les élus de la Chambre de métiers et de l'artisanat disposent de 3 instances :

- **L'Assemblée Générale (AG)** : composée des 24 membres, elle est l'instance de décision et d'orientation de la stratégie générale de la CMA-NC.
- **Le Bureau** : composé de 10 membres nommés par l'AG, il assure l'application opérationnelle des orientations données en AG.
- **Les Commissions** : les membres élus constituant les Commissions réfléchissent sur l'évolution de l'artisanat et font des propositions à l'Assemblée Générale et/ou au Bureau.

### \* 2 possibilités pour voter

Chaque chef d'entreprise et conjoint collaborateur appartient à un secteur d'activité et **ne vote que pour les candidats éligibles dans son secteur d'activité** : 11 pour le bâtiment, 6 pour les services à la personne, 4 pour la production et 3 pour l'alimentation.

Deux possibilités de vote s'offrent aux électeurs :

**1 - Au bureau de vote** à la Maison des artisans, 12 avenue James Cook à Nouméa (Nouvelle), jeudi 10 juillet entre 8h et 18h.

Quatre urnes, une par secteur d'activités, sont mises en place dans cet unique bureau de vote. Munissez-vous d'un document attestant de votre identité (carte d'identité, passeport, permis de conduire).

#### **2 - Par correspondance\***

Tout électeur peut choisir de voter par correspondance en utilisant les documents de vote qui lui seront envoyés à cet effet 15 jours au moins avant la date des élections à son adresse postale.

## \*Pour voter, rien de plus simple... Trois étapes, trois minutes !

### 1. Réception du matériel de vote (en juin dans votre boîte aux lettres)

Votre matériel de vote comprend :

- Une notice explicative
- Les bulletins de vote (= listes des candidats)
- Une enveloppe de scrutin beige
- Une enveloppe T pour le retour de votre vote au plus tard le jeudi 10 juillet

### 2. Faites votre choix

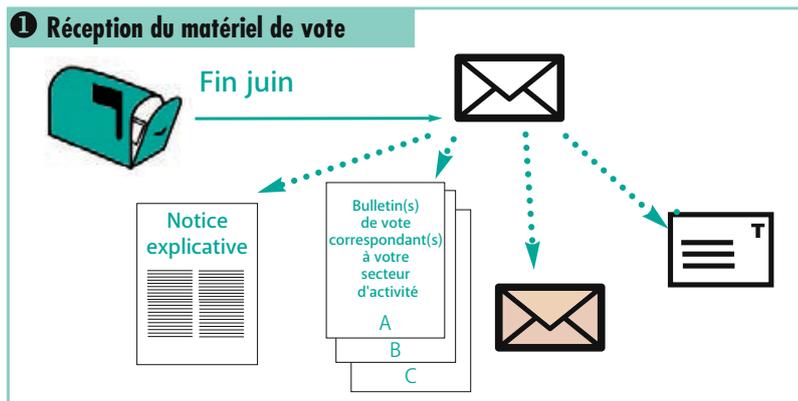
- Vous avez reçu par la poste les documents de vote correspondant à votre secteur d'activité. Par exemple, vous êtes électricien : vous avez un bulletin de vote avec les noms des candidats du secteur du bâtiment.
- Rayez sur votre bulletin de vote les noms qui ne font pas l'objet de votre choix. Votre bulletin comporte alors les noms des candidats que vous choisissez. Le nombre de candidats doit être égal ou inférieur au nombre de sièges à pourvoir dans votre secteur : 11 pour le bâtiment, 6 pour les services, 4 pour la production et 3 pour l'alimentation.
- Placez votre bulletin de vote dans l'enveloppe de scrutin beige fournie à cet effet.

### 3. Envoi de votre vote

1. Placez l'enveloppe de scrutin beige à l'intérieur de l'enveloppe T.
2. Fermez l'enveloppe T.
3. Apposez impérativement votre signature dans la zone réservée à cet effet (cadre expéditeur).
4. Postez l'enveloppe T, sans l'affranchir avant le jeudi 10 juillet.

### Mémo

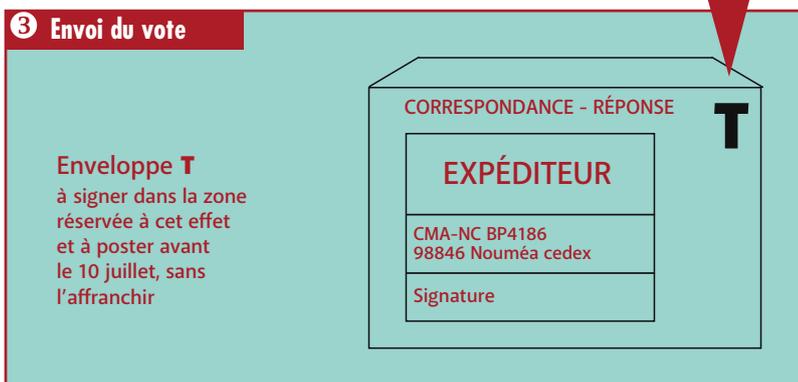
- Vous votez uniquement pour la liste de votre secteur d'activité
- Un seul suffrage permet l'élection des 24 représentants
- L'élection a lieu à la majorité relative
- Il n'y a pas de second tour



**VOTEZ !**



Placez l'enveloppe de scrutin dans l'ENVELOPPE T



Chambre de Métiers  
et de l'Artisanat

Nouvelle-Calédonie

### + d'infos :

Contactez Armanda ABDELKADER  
Responsable du service du  
Répertoire des métiers CMA-NC  
10 avenue James Cook – Nouville  
BP 41 86 Nouméa Cedex  
Tél. : 28 23 37 – Fax : 28 27 29  
courriel : repertoire@cma.nc

## L'informatique éco-responsable



**L'informatique et ses équipements ont un impact très important sur l'environnement. Le matériel a besoin de beaucoup de ressources pour sa fabrication, consomme de l'énergie tout au long de sa vie et devient un déchet dangereux. Comment diminuer ces impacts ?**

### → Choisir ses équipements

Un ordinateur est composé d'éléments nocifs pour la santé et l'environnement comme des métaux lourds ou du plastique (parfois recyclable ou recyclé). Sa fabrication nécessite l'extraction de 436 kg de matières premières. C'est pourquoi il faut choisir du matériel de bonne qualité, durable, réparable et adapté à ses besoins afin d'éviter un remplacement trop rapide. Il faut également penser à l'utilisation (performances adaptées, consommation d'énergie). Certains labels peuvent vous aider dans vos choix.

#### Choisissez un ordinateur :

- Exempt de matières polluantes telles que le PVC, le plomb, le nickel, le cadmium, le mercure et l'arsenic, certains plastiques ou les retardateurs de flammes halogénés.
- À base de matières recyclées : pour l'emballage, le matériel ou bien les deux.
- Réparable avec, par exemple, une batterie amovible, afin de la remplacer si celle-ci tombe en panne ou ne tient plus la charge.
- Portable, plus économique à l'utilisation qu'un ordinateur fixe. Pour être guidé dans son choix de matériel informatique « écoresponsable » consultez l'éco-guide :

[www.ecoguide-it.com](http://www.ecoguide-it.com)

### → Bien utiliser ses équipements

Les équipements informatiques sont de grands consommateurs d'électricité. Afin de diminuer sa facture et ses impacts sur l'environnement il convient de suivre quelques conseils :

- Utilisez les dispositifs d'optimisation énergétique de vos équipements.
- Branchez vos équipements sur une multiprise avec un interrupteur afin de tous les déconnecter : certains composants consomment de l'énergie même éteint.
- Déconnectez la batterie si vous laissez votre ordinateur

portable branché en permanence. Il est conseillé de laisser la batterie chargée à 80 % pour éviter de l'endommager.

- Désactivez l'écran de veille sur les écrans plats : privilégiez l'extinction automatique.
- Désactivez le Wi-Fi et le Bluetooth lorsque vous ne les utilisez pas.

### → Votre équipement tombe en panne

Malgré un bon choix de matériel, vous n'êtes pas à l'abri d'une panne. Ce n'est pas le moment de jeter et remplacer votre matériel : faites appel à un artisan réparateur ! Fort d'une expérience sur un plan matériel comme logiciel, il pourra vous aider à prolonger la durée de vie de vos équipements et ainsi économiser votre argent et les ressources de la planète. Pour trouver un artisan réparateur, faites une recherche sur l'annuaire de la CMA ([www.cma.nc/annuaire](http://www.cma.nc/annuaire)), tapez « réparation ordinateur ».

### → La fin de vie de votre équipement

Une fois votre matériel arrivé en fin de vie et ne pouvant être ni utilisé ni réparé, il devient un déchet. C'est un déchet spécifique appelé Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE) qui est maintenant réglementé en province Sud : il est désormais soumis à la Responsabilité Élargie du Producteur. Lors de l'achat d'un matériel concerné, vous payez l'éco-participation, cette dernière comprend la collecte, le traitement et l'élimination de ce matériel. Voir page 37 : que faire de votre matériel en fin de vie ?

**Pour plus d'informations sur les labels, choix de l'équipement, utilisation, gestion des déchets, vous pouvez consulter la fiche sur le site de la CMA ([www.cma.nc](http://www.cma.nc)), ou contactez Diane Blanchard, conseillère TIC ou Karine Lacroix conseillère Santé-Sécurité-Environnement au 28 23 37.**

## De nouvelles filières pour les DEEE en province Sud

### 4 filières sont maintenant réglementées et organisées :

- Les gros appareils électroménagers (réfrigérateur, lave-linge, four micro-ondes, ventilateur électrique, climatisation, plaque de cuisson, etc.)
- Les équipements informatiques et télécommunications (ordinateur, tablette, téléphone, répondeur, photocopieuse, etc.)
- Le matériel d'éclairage, à l'exception des ampoules à filament
- Les distributeurs automatiques (machines à boissons chaudes ou froides, produits alimentaires, distributeurs de tickets ou d'argent)

### Vous utilisez du matériel

En fin de vie, vous devez l'apporter soit chez votre revendeur soit dans un point d'apport volontaire mis en place par TRECODEC dont la liste est consultable sur [www.trecodec.nc](http://www.trecodec.nc)

### Vous assemblez ou importez du matériel

En fin de vie, ce matériel devient un déchet. En province Sud, vous en êtes désormais responsable en tant qu'assembleur ou importateur (excepté les pièces importées pour la réparation et la maintenance des équipements). Vous devez donc justifier que ceux-ci sont gérés dans des conditions appropriées, permettant de préserver l'environnement.

**Rapprochez-vous de TRECODEC pour vous aider à vous organiser au 28 88 28.**



## Votre partenaire imprimeur



Recyclage  
de cartouches



L'ILLOT VERT

Entête de lettre, carnets, carte de vœux, etc...



Cartes de visites



Tampons

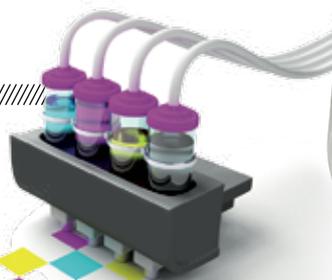


Faire-parts



6 bis rue Bichat (à côté de J7 Rénovation) - Quartier Latin  
Tél. : 27 23 67 - Fax : 27 21 50 - [ilot.vert@lagoon.nc](mailto:ilot.vert@lagoon.nc)  
Ouvert du lundi au vendredi de 8h à 12h

## Didier Lombard et Arnaud Bocquel, *imprimeurs*



### PARCOURS

Titulaire d'un CAP de chaudronnier, Didier Lombard est « tombé » dans l'imprimerie par hasard. « J'ai été embauché aux IRN à 17 ans comme copiste. Je préparais les plaques pour l'impression. J'ai trouvé ce métier magique. » Didier repasse ensuite quelques mois par la case chaudronnerie, mais la motivation n'y est plus. En 1981, le jeune homme retrouve du travail chez un imprimeur, IDN, qui s'occupait du journal Corail, Télé 7 Jours... Là, le copiste devient aussi assembleur et se forme à la photogravure, ce qui lui permet d'intégrer l'agence de pub Freelance en 1989. En tant que responsable technique, il gère la photogravure, une étape clé entre la maquette et l'impression. Avec l'apparition de la PAO\*, son métier évolue encore. Toujours lié à l'imprimerie, Didier s'est naturellement tourné vers ce domaine lors de sa reconversion.

### Appel à témoins

Vous êtes passionné(e) par votre métier ? Et vous aimeriez faire partager votre savoir-faire et votre parcours aux lectrices et lecteurs d'InfoMétiers ? **N'hésitez pas à contacter Laure Le Gall au 28 23 37 ou par e-mail : laure.legall@cma.nc**

## Imprimeurs high-tech

En créant sa propre affaire, Didier Lombard est revenu à sa première passion : l'imprimerie, mais numérique. Digiprint, fondée avec Arnaud Bocquel, est une petite entreprise artisanale au top de la modernité.

Johannes Gutenberg, considéré comme l'inventeur de l'imprimerie moderne (vers 1450), en avalerait sa Bible – le premier livre qu'il a imprimé – en voyant les machines d'impression numérique actuelles. Celle qui trône dans l'entreprise Digiprint a été choisie pour plusieurs raisons. « Sa qualité d'impression est proche de celle de l'imprimerie offset (procédé classique d'impression, le plus répandu à ce jour, ndlr). Elle nous offre un grand choix de format et de papier », indique Didier Lombard, le gérant.

Après un licenciement économique, cet ex responsable technique dans une agence de publicité a décidé de créer son imprimerie numérique. « Par mon ancien métier, je me suis aperçu que les demandes d'impression en petite quantité et les commandes urgentes ne cessent d'augmenter. » Deux points pour lesquels l'imprimerie offset n'est pas très performante, contrairement à l'impression numérique. En 2013, Didier lance Digiprint avec Arnaud Bocquel, ancien gérant de Grafika, société spécialisée dans l'impression

de supports publicitaires. Ces deux-là ont la passion du « print », un terme qui désigne la communication imprimée : « Voir passer toutes les créations des graphistes, c'est vraiment génial ».

Leurs prestations, de l'impression au façonnage, sont vastes : cartes de visite, flyers, faire-part, dépliants, menus de restaurant, brochures... « Nous travaillons avec les agences de communication, les entreprises, mais aussi les particuliers. Le gros avantage de l'impression numérique, c'est la réactivité. Quand les feuilles sortent de la machine, l'encre est sèche. On peut passer au façonnage direct », explique Arnaud. « Notre métier demande de très bien connaître la chaîne graphique et l'informatique pour conseiller aussi nos clients », ajoute Didier. L'objectif des imprimeurs est d'étendre leur offre car « avec l'impression numérique, les possibilités sont énormes ».

**Digiprint 140, rue Bénébég, Nouméa**  
**Tél. : 27 25 16**  
**Email : digiprint@digiprint.nc**

\* Publication assistée par ordinateur

# MON ENTREPRISE



BESOIN  
DE DÉVELOPPER  
OU D'INSTALLER  
VOTRE ACTIVITÉ ?

TERRAINS D'ACTIVITÉS  
À VENDRE À PARTIR DE  
**12 MILLIONS.**



**secal**

Renseignements 46 70 10  
[www.dumbeasurmer.nc](http://www.dumbeasurmer.nc)

PARC D'ACTIVITÉS PANDA  
**Dumbéa**  
**sur mer**  
nouvelle ville, nouvelle vie

## Eréna Royer, couturière

### À la mode océanienne

Eréna Royer, couturière depuis 30 ans, a fait des robes mélanésiennes sa spécialité. Elle crée et coud, tandis que sa fille Violetta se consacre à la gestion et à la communication pour développer la petite entreprise.



#### PARCOURS

Eréna a cousu sa première jupe à la main à l'âge de 15 ans. Devenue maman, elle coud pour habiller ses enfants. Les compliments des autres mamans l'encouragent à continuer. « J'ai appris toute seule. Quand j'étais bloquée, sur la pose d'un biais par exemple, je regardais dans les livres. » En 1985, elle en fait son métier. Elle fait du travail de confection pour des boutiques de la place puis se spécialise dans les robes mission pour le compte d'autres couturières. En 2008, elle commence à créer ses propres modèles et se fait rapidement une clientèle fidèle. En mai 2013, aidée de sa fille, elle ouvre son atelier à Païta.

#### Appel à témoins

Vous êtes passionné(e) par votre métier ? Et vous aimeriez faire partager votre savoir-faire et votre parcours aux lectrices et lecteurs d'InfoMétiers ? **N'hésitez pas à contacter Laure Le Gall au 28 23 37 ou par e-mail : laure.legall@cma.nc**

Imposée par les missionnaires au XIX<sup>e</sup> siècle, la robe mission est portée dans toute l'Océanie. En Nouvelle-Calédonie, la robe popinée, est aujourd'hui revendiquée par les femmes Kanak. Elle est aussi la tenue officielle des équipes féminines de cricket.

Eréna a commencé par coudre pour les autres avant de proposer ses propres créations. Depuis 2008, elle crée des modèles traditionnels, longs, amples et colorés mais aussi plus actuels avec des ensembles tuniques et pantalons. « J'utilise du voile de coton, une matière très souple et agréable à porter. Je conçois des modèles femmes, enfants mais aussi pour hommes avec des tuniques ». Pour élargir sa clientèle composée en majorité de mélanésiennes, Eréna propose aussi des petits hauts smockés au niveau des hanches, mais « toujours dans le style pacifique ! ».

De la conception à la vente, plusieurs étapes de fabrication sont nécessaires. Tout d'abord la teinture. « Je préfère teindre le tissu au préalable. Ce n'est pas très économique car il y a pas mal de gaspillage une fois le tissu découpé mais cela garantit une teinte homogène ».

Vient ensuite le dessin des patrons qui servira de base au matelassage, c'est-à-dire à la superposition de tissus, une technique qui permet de couper aux ciseaux électriques plus de 50 pièces en même temps. Puis Eréna découpe les plastrons, les manches, les volants, prépare les biais, les galons, les dentelles, les perles et autres

décorations, nacre, coco... avant de passer à l'assemblage et à l'impression de motifs à l'aide de pochoirs.

Depuis un peu plus d'un an, Violetta, sa fille, l'aide à la gestion et à la communication en parallèle de sa propre activité professionnelle. « J'apprends sur le tas, ça me plaît beaucoup.

Je mets en place des outils de gestion pour l'entreprise, je m'occupe de la publicité, des salons et j'alimente la page Facebook qui compte plus de 4 000 j'aime ! Facebook nous offre une pub incroyable, nous avons même des commandes de Calédoniens installés en métropole ». La jeune femme a de la suite dans les idées : dernièrement elle a contacté la chaîne NC 1ère et proposé à une présentatrice météo de porter à l'antenne un des modèles de la collection.

L'entreprise s'est installée depuis un an dans la zone artisanale de Païta et a décroché grâce à l'ADIE un microcrédit pour l'achat de machines à coudre industrielles. « Nous avons deux couturières salariées, nous recherchons d'autres professionnelles expérimentées pour répondre à une demande très forte, explique Eréna, mais nous avons beaucoup de mal à trouver des candidates. Nous sommes obligées de refuser des commandes ! ».

Prochaine étape ? « Ouvrir une boutique, en dessous de l'atelier ! s'enthousiasme Eréna. Depuis que ma fille m'aide, l'entreprise a pris un nouvel élan. Sans elle, je n'en serais pas là ! »

**Atelier Eréna - lot 21 ziza Païta (face à Sud glaçons) - Tél. : 91 18 30 page Facebook : Eréna Païta**

## Transmettre reprendre une entreprise, la CMA à vos côtés !

Conseils personnalisés, discrétion et expertise : le service de développement économique de la Chambre de métiers et de l'artisanat est à votre service. Sur l'ensemble du territoire, nos conseillers vous aiguillent gratuitement dans vos projets de cession ou de reprise.

### NOUMÉA

#### → Esthétique

Réf. : serv1864a

SARL vend fonds – Local de 57 m<sup>2</sup> avec 3 cabines, caisse, réserve, douches, salle d'attente, climatisation et parking – Matériel et stock nécessaires à l'activité – Proximité professions libérales et banque – Marques de produits connues et spécifiques – 2 contrats de location gérance – Potentiel de développement

- **Date création/reprise** > 2006
  - **Rayonnement** > Nouméa, Grand Nouméa
- Prix : 8,5 U (négociable)**

#### → Esthétique

Réf. : serv1764f

SARL – Local idéalement situé et aménagé (2 cabines et zone de stockage) – Matériel nécessaire à l'activité opérationnel et bien entretenu, pas d'investissement à prévoir Fort potentiel

- **Date création/reprise** > 1996
  - **Rayonnement** > Nouméa, Grand Nouméa
- Prix : 12 U**

#### → Coiffure hommes

Réf. : serv1764a

EI – Salon aménagé – Local refait à neuf, bien situé en centre ville, avec parking public Clientèle fidélisée, de proximité – Très bonne rentabilité

- **Date création/reprise** > 1997
  - **Rayonnement** > Nouméa
- Prix : 7 U (notaire offert)**

#### → Coiffure mixte

Réf. : serv1764b

SARL – Salon de coiffure très bien situé en centre-ville – Local de 44 m<sup>2</sup> – Clientèle fidélisée (depuis 15 ans) – Potentiel de 3 coiffeurs – Chiffre d'affaires à développer

- **Date création/reprise** > 1975
  - **Rayonnement** > Nouméa
- Prix : 11 U (négociable)**

#### → Coiffure mixte

Réf. : serv1764d

EI, Local de 90 m<sup>2</sup> – Clientèle liée au concept mis en place – Potentiel de développement de l'activité (extension des jours d'ouverture, diversification des prestations, aménagements...) – Bonne rentabilité

- **Date création/reprise** > 2005
  - **Rayonnement** > Nouméa, Ducos
- Prix : 13 U**

#### → Coiffure mixte

Réf. : serv1836b

SARL – Local de 75 m<sup>2</sup> récemment rénové, deux étages avec possibilité de sous-location Plusieurs bacs et espaces de coiffage – CA croissant et clientèle stable

- **Date création/reprise** > 2009
  - **Rayonnement** > Nouméa, Grand Nouméa
- Prix : 7 U (urgent)**

#### → Labo photo

Réf. : serv1764g

SARL – Laboratoire de développement de photos et créations situé dans une galerie passante fortement fréquentée, clientèle fidélisée, potentiel de développement

- **Date création/reprise** > 1997
  - **Rayonnement** > Nouvelle-Calédonie
- Prix : 14 U**

#### → Fleuriste

Réf. : serv1764h

SARL – Local de 60 m<sup>2</sup> aménagé pour la fabrication et la vente – Pignon sur rue – Clientèle fidélisée – Bonne rentabilité – Marge de développement intéressante

- **Date création/reprise** > 1984
  - **Rayonnement** > Nouméa, Grand Nouméa
- Prix : 15,5 U (négociable)**

#### → Commerce Plomberie

Réf. : bat1764a

EI – Activité d'installation, de vente de produits et système de brumisation – Très fort potentiel de développement sur marché de niche – Produits sous contrat d'exclusivité – Forte rentabilité

- **Date création/reprise** > 2009
  - **Rayonnement** > Nouvelle-Calédonie
- Faire offre**

#### → Plomberie

Réf. : bat1764d

EURL – Spécialisée dans la recherche de fuite CA en hausse sur 3 ans, bonne rentabilité Clientèle professionnelle constante Immédiatement opérationnelle et accompagnement cédant

- **Date création/reprise** > 2009
  - **Rayonnement** > Nouvelle-Calédonie
- Prix : 5 U (négociable)**

#### → Électricité Rénovation

Réf. : bat 1764g

EURL – Électricité Générale, dépannages, rénovations – Clientèle professionnelle en hausse – Matériel complet + 2 véhicules utilitaires – Rentabilité stable

- **Date création/reprise** > 1997
  - **Rayonnement** > Nouvelle-Calédonie
- Prix : 12 U**

Plus d'informations au 28 23 37, demandez un conseiller transmission-reprise.

## ➔ BTP

Réf.: bat1764b

SARL – Entreprise immédiatement opérationnelle (contrats signés et matériel)  
Potentiel de développement intéressant  
Rentabilité stable

- **Date création/reprise** > 2007
  - **Rayonnement** > Nouvelle-Calédonie
- Prix : 5 U (négociable)**

## ➔ Construction métallique

Réf.: bat1764c

EURL – Entreprise très réactive – Contrats signés – 25 salariés (8 en CDI et 17 en CDD)  
Investissements récents et achat de 3 nouveaux véhicules en 2011

- **Date création/reprise** > 1970
  - **Rayonnement** > Provinces Sud et Nord
- Prix : 70 U**

## ➔ Plaquiste

Réf.: bat1764e

EI – Cédée pour cause de départ – Activité de pose de cloisons, faux plafonds, sous forgets, etc. CA en hausse régulière, contrats en cours  
Matériel complet (véhicule + outillage)  
Très bonne rentabilité et directement exploitable

- **Date création/reprise** > 2010
  - **Rayonnement** > Nouvelle-Calédonie
- Prix : 9,8 U**

## ➔ Menuiserie

Réf.: prod1764c

SARL – Cause départ retraite – Menuiserie à forte notoriété – Fabrication et pose de meubles et aménagement – CA stable  
Position dominante sur marché

- **Date création/reprise** > 1992
  - **Rayonnement** > Nouvelle-Calédonie
- Prix : 75 U**

## ➔ Froid Climatisation

Réf.: bat1764f

Vends cause départ en retraite, activité de négoce/installation en froid-climatisation  
CA en hausse régulière, excellente rentabilité, stocks importants – Outils productifs fonctionnels et équipes parfaitement opérationnelles – Livrée « clé en main » avec accompagnement cédant

- **Date création/reprise** > 2000
  - **Rayonnement** > Nouvelle-Calédonie
- Prix : 200 U**

## Koumac

## ➔ Menuiserie

Réf.: prod1764b

EI – Local aménagé, situé en zone artisanale  
Matériel entretenu – Clientèle de proximité  
Bonne rentabilité – Potentiel de développement – Cession fonds de commerce + immobilier

- **Date création/reprise** > 1968
  - **Rayonnement** > Koumac, Province Nord
- Prix : 52 U**

**REDÉCOUVREZ LA VILLE, en toute liberté avec la gamme Kymco !**  
à partir de **179 000 francs\***

passer partout ?  
Agility 50



fashion ?  
Like 125



confort ?  
Agility 125



**Vous êtes Plutôt...**

sport ?  
Dink Street 125



puissance ?  
Dink Street 300



performance ?  
700 My Road 700i



\* prix valable pour le modèle Agility 50

# Vous embauchez votre 1<sup>er</sup> SALARIÉ, vous pouvez bénéficier d'une aide financière

L'aide à l'emploi  
du 1<sup>er</sup> salarié  
dans une Très  
Petite Entreprise

## Pour Qui ?

Les entreprises de la province Sud  
qui embauchent leur 1<sup>er</sup> salarié.

## Quels sont les avantages ?

Pour vous chef d'entreprise, l'aide financière  
est versée à la signature du contrat,  
puis les deux trimestres suivants.

Le montant global de l'aide est de  
500 000 francs, et pour les entreprises  
relevant du secteur agricole, le montant  
est de 420 000 francs.

Si le salarié est embauché à mi-temps,  
l'ensemble de ces montants est réduit  
de moitié.

## La nature du contrat ?

Il s'agit d'établir un contrat de travail de  
6 mois minimum, à temps plein ou à  
mi-temps pour l'embauche d'un demandeur  
d'emploi **justifiant de plus de 6 mois de  
résidence en province Sud.**

## Où vous renseigner ?

Renseignez-vous auprès du Service  
de l'Emploi et du Placement.



Pour de plus amples renseignements,  
contactez :

Direction de l'Économie,  
de la Formation et de l'Emploi (DEFE)

**PÔLE EMPLOYEUR : 270 400**

Service de l'Emploi et du Placement

30, route Baie-des-dames

Ducos - le Centre - Nouméa

Fax 23 28 31 - defe.sep.pe@province-sud.nc

Ouvert du lundi au vendredi

de 7 h 30 à 11 h 30 et de 12 h 15 à 16 h



Avec nous,  
être plus  
compétitif,  
c'est agir avec  
toutes les cartes  
en mains.



## Étonnez-vous des chiffres sur le monde de l'entreprise.

- > De qui parle-t-on quand on évoque l'entreprise calédonienne?
- > Qui sont les employeurs?
- > Qui sont les salariés?

Retrouvez toutes les réponses dans le  
**Carnet de Santé de la Nouvelle-Calédonie  
et des Entreprises.**



Fédération des entreprises

# MEDEF NC

L'ESPRIT D'ENTREPRISE,  
L'ESPRIT D'AVENIR.



À télécharger gratuitement sur :

➔ [www.medef.nc](http://www.medef.nc)